

HANDICAPS

Caen s'engage!



Actes 6^{es} États généraux du handicap

*« Bien dans ma ville et mon quartier :
habitat et handicaps »*

**Mercredi 3 décembre 2014
Maison des associations**



6èmes Etats Généraux du Handicap
Mercredi 3 décembre 2014 de 13 h 30 à 17 h 00
Maison des associations
(7bis, rue Neuve-Bourg-l'Abbé)

« Bien dans ma ville et mon quartier : habitat et handicaps »

PROGRAMME

13h30 : Accueil des participants.

14h : Introduction.

Gérard Hurelle, adjoint au maire chargé des solidarités, du lien intergénérationnel, de la santé et du handicap.

14h10 : Maison de l'Habitat : présentation de la structure et de ses missions.

Élise Francheteau, directrice de la Maison de l'Habitat.

14h20 : Pact-Arim : « Adapter les logements aux handicaps »

Béatrice Sgorbini, responsable du service études et animations et Patricia Marchand, responsable du service personnes âgées et personnes handicapées.

14h45 : Institut médico-éducatif Le Prieuré et foyer Léone Richet : échanges sur les services d'accompagnement vers le logement.

Anne-Laure Marie, chef de service et l'équipe éducative (IME Le Prieuré à Saint-Vigor le Grand), Alain Gallienne, chef de service du foyer d'accueil médicalisé et Séverine Revert, chef de service l'Appui (SAVS, SAMSAH, SAAD) du foyer Léone Richet à Caen.

15h20 : Pause (service par l'ESAT de Saint-André-sur-Orne).

15h35 : Table ronde autour d'expériences innovantes en matière de logement adapté :

- Résidence Ti Hameau® (Ifs) : logements spécialisés dans l'accueil des personnes très dépendantes / Henri Le Pargneux, dirigeant de la société.

- Résidence Aquarelle (Caen) : accueil et accompagnement de personnes en souffrance psychique / Brigitte Lecolley, directrice du SAMSAH L'Envol.

- Résidence du Clos-Joli (Caen) : présentation des 12 logements étudiés pour les besoins de personnes atteintes de déficiences visuelles / Mireille Bidault, présidente de l'association Latra-DVA et Caen Habitat, Denis Brochard, directeur du patrimoine.

16h55 : Conclusion.

Gérard Hurelle, adjoint au maire chargé des solidarités, du lien intergénérationnel, de la santé et du handicap.

Introduction

Gérard Hurelle, adjoint au maire chargé des solidarités, du lien intergénérationnel, de la santé et du handicap

Bonjour à toutes et à tous. Je vais me présenter, je suis maire-adjoint en charge des solidarités, du lien intergénérationnel, de la santé et du handicap. Je vais vous présenter également Emilie Freymuth, déléguée du quartier Pierre Heuzé et Antoine Aoun, délégué des quartiers Sainte-Thérèse, Demi-Lune et Vaucelles, dans le cadre de leur délégation de quartier.

C'est avec grand plaisir que j'ouvre, pour la première fois, les Etats généraux du handicap : je vous salue chaleureusement et vous remercie de votre présence et de l'intérêt que vous portez à la question du handicap.

Je remercie aussi celles et ceux qui vont venir vous parler du travail mené au quotidien, des services qu'ils proposent et des réponses existant en matière d'habitat sur notre territoire.

Monsieur Joël Bruneau, maire de Caen et président de la communauté d'agglomération de Caen la mer, est malheureusement retenu aujourd'hui et tient à s'excuser de son absence. Il souhaite cependant vous assurer de l'intérêt qu'il porte à cette 6ème rencontre. C'est, en effet, l'occasion, chaque année renouvelée, d'échanges riches et diversifiés qui nous montrent la voie à poursuivre pour contribuer au mieux-être de nos concitoyens.

Mais cette journée est particulière, car c'est aussi la Journée internationale des personnes handicapées qui a été proclamée, en 1992, par l'Organisation des Nations Unies et fixée, chaque année, le 3 décembre.

Cette journée a été instituée pour favoriser l'intégration et l'accès à la vie économique, sociale et politique des personnes handicapées et rappeler que "tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits."

Cette année, le thème des 6èmes Etats généraux " Bien dans ma ville et mon quartier : Habitat et handicaps" nous permettra de constater que des alternatives existent, offrant des possibilités d'habitat pour une vie autonome et des logements individuels, souvent associés à des interventions d'aide humaine à domicile. Il est important de faire connaître et valoriser les actions de proximité conduites au quotidien par la Ville et son CCAS, les institutions et les structures associatives présentes sur le territoire.

En 2013, la Ville de Caen, a été classée 3ème au palmarès d'accessibilité des villes, publié par l'Association des Paralysés de France ; la Ville entend poursuivre encore le travail entrepris. Mais malgré nos efforts, l'échéance initiale fixée par la loi de 2005 au 1er janvier 2015 ne pourra pas être respectée. Des travaux restent à effectuer pour l'accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie, dans un contexte de crise et de situation budgétaire particulièrement difficile pour les finances publiques.

De nouvelles directives sont inscrites dans l'ordonnance du 26 septembre 2014, créant l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), afin d'accompagner la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public : il s'agit d'une nouvelle feuille de route au 1er janvier 2015.

L'accessibilité pour tous et la reconnaissance de la citoyenneté des personnes handicapées sont bien au cœur de la question de l'habitat et du logement, que ce soit dans le parc social, le parc privé ou dans les établissements garantissant le maximum d'autonomie. Il s'agit aussi des diverses

formes de l'habitat intermédiaire et des attentes appelant des projets innovants : comme nous pourrons l'évoquer durant cet après-midi d'échanges, certaines structures ont déjà été réalisées, ou sont en cours de réalisation ; d'autres projets émergeront comme de nouvelles créations, ou des adaptations du bâti existant pour une meilleure prise en compte de toutes les formes de handicap. Il est essentiel de répondre aux besoins qui ne pourront que s'accroître avec l'allongement de la durée de la vie.

Présent dans la salle, M. Denis Brochard que je remercie, pourra intervenir à tout moment pour l'OPHLM de Caen Habitat (office public d'habitations à loyer modéré), en tant que directeur du patrimoine.

De nombreuses réalisations n'auraient pu se faire sans l'intervention de Caen Habitat. C'est le premier bailleur de l'agglomération caennaise : il a pour mission de construire de logements sociaux neufs, mais aussi de louer, d'entretenir et d'adapter un patrimoine de plus de 10 000 logements. Dans chaque nouvelle construction, près de 20% des logements sont adaptés à des handicaps spécifiques ; l'effort porte sur l'adaptabilité des logements et des parties communes pour favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées ou vieillissantes.

La Ville est signataire du programme local de l'habitat de Caen-la-mer (PLH) ; ensemble, nous avons créé, en mars 2010, la Maison de l'Habitat qui aide, propriétaires ou locataires, dans leurs démarches.

Une des orientations du PLH est de répondre aux besoins spécifiques des publics qui accèdent plus difficilement au logement et à prévenir les fragilités. Il s'agit de simplifier les démarches des demandeurs de logements sociaux, et bien évidemment de ceux qui sont en situation de handicap. Nous engageons des programmes importants de rénovation des logements existants et nous aidons à la construction de nouvelles structures.

Mme Elise Francheteau, directrice de la Maison de l'habitat, vous parlera plus en détail de cette structure, source d'informations multiples auprès du public.

Puis, Madame Béatrice Sgorbini, chef du service Etudes et Animations du Pact-Arim des Pays Normands, et Madame Patricia Marchand, responsable du service personnes âgées et personnes handicapées, vous présenteront les missions et les actions du Pact-Arim, en abordant l'adaptation des logements pour des personnes en situation de handicap. Il s'agit ici du parc de logement privé pour des propriétaires occupants ou des propriétaires bailleurs.

Ces premières interventions seront suivies d'un échange avec la salle où chacun d'entre vous pourra, s'il le désire, témoigner et enrichir nos propos de son expérience personnelle ou professionnelle, ou de ses interrogations.

Ensuite, Mme Anne-Laure Marie, chef de service de l'institut médico-éducatif Le Prieuré de Saint-Vigor-le-Grand et M. Alain Gallienne, chef de service du foyer d'accueil médicalisé (FAM) Léone Richet à Caen échangeront sur leurs pratiques et leur travail d'accompagnement vers le logement. L'équipe éducative du Prieuré sera présente ainsi que Mme Séverine Revert, chef de service de l'Appui du foyer d'accueil médicalisé Léone Richet.

Puis nous enchaînerons sur une courte pause où nous poursuivrons nos échanges, dans la convivialité.

Enfin, la deuxième partie de cet après-midi s'articulera autour d'une table ronde, sur le thème d'expériences innovantes et sur les solutions existantes, en matière de logement, aux différentes situations de handicap.

Ce sera l'occasion pour les intervenants de parler de leurs expériences et pratiques professionnelles, de leurs espoirs aussi et peut-être de nouvelles pistes créatives en matière d'habitat et de l'aide à la personne.

Mme Brigitte Lecolley, directrice du SAMSAH L'Envol (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés), Mme Mireille Bidault, présidente de l'association LATRA DVA (laboratoire de transcription et de recherche pour aveugle), M. Henri Le Pargneux, directeur de Ti Hameau à Iles seront les acteurs de cette table ronde, ponctuée par des témoignages de résidents ; bien entendu, ils pourront aussi répondre à vos questions.

Toutes ces structures sont novatrices dans leur conception, avec des spécificités qui leur sont propres.

Je vais maintenant faire appel à votre contribution : dans les documents que nous vous avons remis, il y a comme d'habitude un questionnaire de satisfaction qui permet de mieux cibler vos attentes. Nous constatons, chaque année, au regard du nombre de participants, un faible retour. Je vous propose donc de prendre un peu de votre temps pour le remplir, ou le renvoyer à la mission Ville handicap du CCAS. Merci d'avance.

Avant de céder la parole à nos premiers intervenants, je tiens à remercier les personnes de l'ARIADA qui, grâce à la traduction simultanée en langue des signes, rendent accessibles, à tous, les Etats généraux ; je salue également le travail de la SCOP le Messager qui permet de suivre, sur écran et en direct, tout le déroulé de cette demi-journée. Les uns et les autres font, de cet après-midi, un réel moment d'échange où nous nous retrouvons ensemble, en même temps.

Un grand merci aussi à tous ceux qui ont contribué à la nouvelle édition des Etats généraux du handicap, sans oublier l'ESAT de Saint-André-sur-Orne qui sera présent tout à l'heure, pour agrémenteur notre pause.

J'ajouterai pour conclure que nous sommes tous concernés par la question du handicap : chacun d'entre nous devrait pouvoir accéder, à un moment de sa vie, à un logement accessible, à l'intérieur d'un espace sécurisé, sur le parc de logements privés ou publics. Il est également essentiel de proposer des offres de logement adaptées à tous les besoins, respectant et préservant l'autonomie des personnes, dans le choix d'une structure collective avec un accès possible à des soins personnalisés.

Je tiens particulièrement à vous assurer de l'engagement de la Ville et du CCAS à vos côtés. Je salue ici la présence de Mme Danièle Fourdan, directrice du CCAS et de Mme Isabelle Houley, directrice adjointe et responsable de la mission Ville handicap.

En nous souhaitant une après-midi riche et fructueuse et en vous remerciant de votre attention, je passe la parole à Mme Elise Francheteau.

Maison de l'Habitat : Présentation de la structure et de ses missions

Élise Francheteau, directrice de la Maison de l'habitat

Bonjour à tous. Je suis chargée de vous présenter la Maison de l'Habitat qui est un service de Caen la Mer et de la Ville de Caen, ayant ouvert ses portes en mars 2010. Il s'agit d'un service d'information à destination de toute personne qui se pose une question sur son logement actuel ou son futur logement. Lorsque l'on recherche un logement, que ce soit pour un hébergement temporaire, une location dans le privé ou dans le parc public, on peut venir à la Maison de l'Habitat pour se renseigner et connaître tous les moyens d'accès à ces différents logements. Je reviendrai après, en détail, sur les différents dispositifs d'accès à la location, que ce soit dans le parc privé ou dans le public.

La maison de l'Habitat accueille aussi les personnes qui souhaitent acheter un logement. Lorsque l'on souhaite devenir propriétaire, il existe des aides au niveau national, et des aides au niveau local et la Maison de l'Habitat est en capacité de vous renseigner sur l'ensemble des aides dont vous pourriez bénéficier en fonction de votre situation.

Vous pourrez me poser des questions après, si vous avez besoin d'avoir des détails sur ces points.

La Maison de l'Habitat, c'est également un service qui vous renseigne sur vos droits et vos devoirs que vous soyez locataire ou propriétaire. Vous quittez votre logement et vous ne connaissez pas le délai de préavis pour rendre ce logement : vous pouvez interroger la Maison de l'Habitat ; vous avez reçu un récapitulatif de charges, lorsque vous êtes locataire, et vous avez des questions sur les charges laissées à vos dépens par le propriétaire : vous pouvez interroger la Maison de l'Habitat. Ce sont deux exemples parmi d'autres.

La Maison de l'Habitat est aussi là pour vous renseigner sur l'amélioration de votre logement, en faisant des travaux pour faire des économies d'énergie ou pour l'adaptation de votre logement. Je vais laisser le Pact-Arim entrer dans le détail.

Nous sommes un service à destination des publics de l'ensemble des 35 communes de Caen la mer. Nous recevons environ 9 000 à 10 000 personnes par an. Vous pouvez vous présenter sans rendez-vous et nous vous recevrons immédiatement, sauf si plusieurs personnes attendent déjà ...

Je reviens sur la location privée dans un premier temps : lorsqu'on souhaite accéder à un logement locatif privé, se pose souvent la question du garant qui va se porter caution pour le paiement de votre loyer et se pose aussi la question du dépôt de garantie, ce fameux mois de loyer qu'il nous faut donner pour l'entrée dans les lieux et que l'on récupère à la sortie, en fonction des dégradations, dans son logement. Pour ces deux questions, un certain nombre de dispositifs existent et sont parfois méconnus ; ils existent et dépendent de votre situation personnelle et de vos ressources. Vous pouvez vous rendre à la Maison de l'Habitat, nous vous renseignerons sur les différents dispositifs en fonction de votre situation.

Il y a notamment le dispositif mis en place par la Ville de Caen, qui s'appelle le Caen GRL (garantie universelle des risques locatifs). Cela permet à un propriétaire de s'assurer contre les impayés de loyer et contre les dégradations, dans le logement, de son locataire. Cette assurance, prise par le propriétaire auprès d'une assurance adhérente à ce dispositif, est évidemment payante, mais elle est remboursée, durant trois ans, par la Ville de Caen lorsque le locataire remplit les conditions fixées qui sont des conditions de plafond de ressources. De mémoire, le plafond de ressources s'élève à 18 000 € pour une personne seule.

Je vais maintenant m'intéresser au logement locatif social, avec une innovation en février 2013, dont vous n'avez peut-être pas eu tous connaissance qui est le formulaire unique de demande de logement social, avec un imprimé Cerfa qui est un imprimé national. Cette demande de logement social a permis de simplifier les démarches des usagers. Aujourd'hui, nous déposons notre demande de logement social dans un lieu unique, auprès d'un seul lieu d'enregistrement, que ce soit la Maison de l'Habitat ou les bailleurs sociaux. Lorsque vous avez déposé votre demande de logement, elle est enregistrée sur un fichier départemental. L'ensemble des acteurs du logement social, et notamment les bailleurs sociaux ont accès à ce fichier et voient, en temps réel, toutes les informations concernant votre demande. Vous pouvez, le matin, déposer votre demande à la Maison de l'Habitat ou faire une modification. Une heure plus tard, le bailleur verra la modification sur votre demande : si vous avez rejeté un type de logement, ou une commune, par exemple.

L'imprimé Cerfa doit être rendu avec la pièce d'identité du demandeur et, bientôt, avec celle du codemandeur et la photocopie du livret de famille pour les enfants. C'est important puisque la loi oblige à enregistrer une demande lorsque la pièce d'identité est fournie. Sans cela, nous n'avons pas le droit d'enregistrer la demande.

A l'intérieur du formulaire Cerfa de quatre pages qui reprend votre situation personnelle, vos ressources, votre emploi, le motif de votre demande, la localisation du logement souhaité, il y a aussi un feuillet pour le logement adapté. Sur ce feuillet, vous allez pouvoir renseigner la description de votre handicap qui permettra aux bailleurs sociaux un accès à cette fiche. Lorsque ces bailleurs auront un logement adapté qui se libère et rechercheront un candidat à positionner sur ce logement, cette fiche sera importante.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le parc public et sur le logement locatif social.

Je voulais vous dire aussi que la Maison de l'Habitat a des permanences dans ses locaux, notamment celles du Pact-Arim dans le cadre de l'occupation du parc social (OPA) de la Ville de Caen ; il y a aussi des permanences pour le logement des jeunes, tenues par le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) et des permanences sur les espaces info énergie pour des informations sur les travaux pour faire des économies d'énergie. Vous retrouverez l'ensemble de ces informations sur les plaquettes de la Maison de l'Habitat que je vais laisser à votre disposition. Vous pouvez aussi consulter notre site Internet www.maisonhabitat.caen.fr

Je vous remercie.

Pact-Arim : « Adapter les logements aux handicaps »

Béatrice Sgorbini, responsable du service études et animations

Patricia Marchand, responsable du service personnes âgées et personnes handicapées

Je vais vous présenter l'action du Pact-Arim dans le cadre de l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement puisque c'est aussi un volet de notre activité.

Nous faisons partie d'un mouvement national, avec 145 associations au service des particuliers et 2 400 salariés aujourd'hui.

Dans le Calvados, le mouvement Pact-Arim regroupe trois associations qui sont complémentaires : ce sont le Pact du Calvados, l'Arim des Pays Normands et les Clés des Pays Normands ; c'est essentiellement le Pact-Arim qui travaille au service des particuliers pour l'amélioration des logements en général et s'intéresse plus particulièrement à l'adaptation du logement au handicap.

Dans notre département, le mouvement Pact renseigne globalement entre 2 000 et 2 500 personnes par an. Ce sont 1 027 logements réhabilités en 2013, 10 millions d'euros de travaux réalisés, 4 millions d'euros d'aides sollicitées et obtenues par les particuliers.

Je vais vous préciser les missions du Pact-Arim au service de l'adaptation au handicap. Nous accompagnons les personnes, mais également les familles, dans l'adaptation du logement. Nous avons pour perspective de favoriser l'autonomie des personnes, mais aussi de permettre le maintien à domicile.

Les travaux les plus fréquemment réalisés et subventionnés, c'est la transformation de l'espace habitable pour vivre de plain-pied ; l'adaptation des sanitaires ; l'installation de rampes d'accès, de monte escaliers pour accéder à l'étage pour des personnes qui vivent en pavillon et n'ont pas la possibilité d'adapter une pièce en rez-de-chaussée ; ou, également, l'installation d'équipements automatiques (sur ce champ de travaux, nous ne sommes pas encore trop sollicités).

Nous intervenons auprès des particuliers : nous avons une assistance en trois étapes. La première étape, c'est celle du diagnostic. En fonction des travaux que la personne souhaite réaliser, un technicien va se rendre au domicile et analyser la cohérence des aménagements à projeter : Est-ce que les travaux prévus sont les bons ? Est-ce qu'il ne faut pas prévoir d'autres travaux, pour pouvoir anticiper ou parce qu'ils sont visiblement nécessaires ? Le technicien élabore le projet en collaboration avec la personne et réalise éventuellement un croquis d'aménagement. Il nous arrive de hiérarchiser des travaux en fonction des financements que nous pouvons mobiliser et des possibilités financières de la personne.

La deuxième étape, c'est le conseil et l'accompagnement dans les démarches administratives. Certains d'entre vous connaissent ce parcours du combattant. Nous sollicitons de nombreux financeurs. Il est nécessaire d'accompagner les personnes dans toutes ces démarches. Bien sûr, on donne aussi des informations concernant les financements possibles pour la réalisation des travaux.

Enfin, il y a l'assistance au montage et au suivi du dossier par la personne. On va mobiliser tous les financements possibles sur chacun des dossiers et constituer les demandes de subventions. Nous les faisons parvenir aux organismes financeurs et, parfois, nous faisons l'intermédiaire quand il y a des précisions à fournir.

Nous avons aussi une mission de vérification des devis et des factures. Nous nous assurons que les devis sont réalisés conformément aux obligations des financeurs. On suit la demande jusqu'à sa notification et son paiement, puisque nous faisons transiter les factures auprès des financeurs. En

sachant que les subventions et les prêts aidés sont directement versés au demandeur, nous ne faisons pas l'intermédiaire pour l'encaissement des aides.

Il est intéressant aussi d'évoquer les aides qui sont mobilisables pour ces travaux. Le premier financeur, c'est l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Elle intervient par le biais d'une subvention avec deux taux différents fixés à 35% et 50 % du montant des travaux. Cela correspond à deux types de plafonds de ressources. Il y a le plafond de ressources dit modeste, et le plafond dit très modeste. Nous essayons d'aider les gens qui ont les ressources les plus modestes. Le montant plafonné dans le cadre de ces subventions est de 20 000 € hors-taxes du coût des travaux. La majorité des dossiers que l'on traite entre dans ce plafond. Avec l'aménagement de pièces au rez-de-chaussée, cela peut monter plus haut. Mais pour les salles de bains, le monte escalier, nous arrivons à rester dans cette enveloppe.

À côté de l'ANAH, les caisses de retraite apportent des aides importantes.

Le Conseil général apporte une avance remboursable. Il s'agit d'un prêt à taux zéro qui nous aide à boucler les financements.

Nous avons certaines collectivités locales qui apportent des aides complémentaires aux aides de l'ANAH : dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de la Ville de Caen, la Ville est partenaire et apporte des abondements pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

Nous pouvons mobiliser d'autres financeurs, je n'ai pas tout listé ici. Dans certains cas particuliers, il arrive que l'on ait des familles en grande difficulté financière. Nous avons un partenariat avec la Fondation Abbé Pierre, par exemple, que nous pouvons solliciter sur certains dossiers. Il existe des prêts à 0% éligibles aux personnes percevant l'allocation logement. Pour des familles qui seraient en difficulté, on peut envisager un prêt si, en fonction de leurs ressources, le prêt peut être couvert par de l'allocation logement.

Concernant le parcours d'un dossier, si tout va bien, une demande d'aide peut être bouclée en trois ou quatre mois. Plus il y a d'intervenants, plus c'est long. Chaque intervenant a ses validations, certains ont des examens en commission. Il faut parfois s'armer de patience.

Durant ces différentes étapes, nous sommes contactés par le propriétaire. Nous devons vérifier si le dossier est éligible. Il faut effectuer des visites à domicile. Il faut constituer les demandes d'aides, le dispatcher auprès des financeurs, attendre les notifications, attendre que les travaux soient réalisés. Et enfin, nous nous occupons du paiement des factures.

En fonction des financements, il faudra trois à six mois avant le début de la réalisation des travaux. Il faut savoir qu'on peut parfois financer jusqu'à 80 à 90 % des travaux. Même si cela est long, c'est parfois nécessaire d'attendre un peu pour mobiliser le plus grand nombre de financeurs sur un projet.

Je pense que ce qui vous intéresse le plus, c'est d'avoir des exemples de réalisation.

Le premier exemple, c'est une famille avec un enfant handicapé et un budget qui entraine dans le plafond des ressources modestes de l'ANAH. Pour ce dossier, il y avait la création d'une salle de bains adaptée ; il fallait aussi déplacer les toilettes pour agrandir la chambre et adapter la circulation intérieure et extérieure du logement. Le montant des travaux hors-taxes s'élevait à 32 000 €. Nous avons pu mobiliser à la fois des aides de l'ANAH et du Conseil Général à hauteur de 49% sur ce dossier et, en monopolisant l'avance remboursable du Conseil général et un micro crédit (on travaille aussi sur un micro crédit avec la Caisse d'Épargne), nous avons pu limiter l'apport personnel de la famille, même s'il semble encore important par rapport au montant des travaux.

Un autre exemple, nous intervenons beaucoup sur le maintien à domicile des personnes vieillissantes. Cela me semblait important de montrer l'adaptation de la salle de bains car c'est le type de dossier que nous faisons le plus couramment.

Le montant des travaux est moins important, pour une réalisation de moins de 7 000 € HT. Entre la mobilisation de l'ANAH et la caisse de retraite, on a financé 85% des travaux, avec un reste à charge de moins de 1000 € HT.

Dernier exemple, un couple de retraités avec des ressources modestes. Il fallait repenser l'aménagement du logement, avec la création d'une chambre, avec salle d'eau, WC. Le montant des travaux est de 27 500 € HT. En mobilisant les subventions, nous sommes à 47 % de subventions sur le montant des travaux. L'apport personnel a pu être limité à 9 620 €. Sans ces subventions, ce couple avait du mal à envisager des travaux.

Quand il y a un projet de travaux pour l'adaptation d'un logement au handicap, il ne faut pas hésiter à nous contacter.

Les gens pensent souvent qu'ils sont au-dessus des barèmes. Les barèmes de ressources de l'ANAH ont été très sensiblement réévalués, il y a un an. Cela multiplie par trois la cible des propriétaires éligibles. Si on ne mobilise pas l'ANAH, on peut mobiliser d'autres financeurs. Il faut encourager les personnes, quand elles ont un projet, à prendre contact avec nous. On leur dit rapidement si on peut les aider ; si on ne peut pas les aider financièrement, on peut les conseiller, cela fait partie de nos missions. C'est pour cela qu'il est important de ne pas hésiter à nous contacter. C'est surtout Patricia Marchand qu'il faut rencontrer car c'est elle qui gère ces services.

Nous faisons aussi de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les frais sont alors pris en charge par l'ANAH et dans les opérations de l'amélioration de l'habitat, la mission est financée par la collectivité et absolument gratuite pour le demandeur. Il ne faut donc pas avoir des craintes pour travailler au financement de la réalisation de travaux chez soi.

Nous avons glissé, dans la documentation qui vous a été remise, un petit dépliant qui vous donne les coordonnées de l'association et les jours de permanence à la Maison de l'Habitat. Vous pouvez, bien sûr, également vous renseigner à la Maison de l'habitat.
Je vous remercie.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Nous avons un micro baladeur, si vous avez des questions, il ne faut pas hésiter... Quelqu'un désire-t-il intervenir ?

Intervention non identifiée :

Bonjour, ma question s'adresse à Madame Sgorbini. Est-ce que vous intervenez aussi sur des travaux d'aménagement concernant le handicap visuel et tout ce qui concerne les déficiences sensorielles ?

Béatrice Sgorbini, Responsable du service études et animations – PACT-ARIM :

Nous n'avons jamais été sollicités sur ce type de travaux. Cela est finançable également. Les gens ne pensent pas à nous solliciter. Nous sommes sollicités pour les grands classiques, je dirai le monte escalier, les sanitaires... Pour les autres handicaps, nous ne communiquons peut-être pas assez. Mais nous serions intéressés pour élargir nos missions. Nous avons des techniciens qui ne demandent que ça et qui travaillent beaucoup sur l'accessibilité et toutes les formes de handicap.

Philippe Stephanazzi, président de l'association Handicap Mieux Vivre Accueil (HMVA) :

Vous parliez tout à l'heure de l'aide du Conseil Général, cette aide vient-elle en plus de la prestation de compensation du handicap (PCH) ?

Béatrice Sgorbini, Responsable du service études et animations – PACT-ARIM :

Dans le cadre du service logement, il y a une avance remboursable mise en place par le Conseil général, qui couvre tout le champ de la réhabilitation et que nous sollicitons quels que soient les travaux. Nous travaillons aussi bien sur la précarité énergétique que sur l'adaptation. Cette avance remboursable se situe en dehors de la PCH.

Philippe Stephanazzi, président de l'association Handicap Mieux Vivre Accueil (HMVA) :

La PCH se réduisant, c'est pour cela que je pose la question.

Béatrice Sgorbini, Responsable du service études et animations – PACT-ARIM :

Nous étions récemment en réunion avec le Conseil général. Il n'y a pas de remise en cause de cette avance remboursable.

Gilles Deterville, conseiller général :

Il faut distinguer, au Conseil général les compétences obligatoires - la Maison départementale pour les Personnes Handicapées en fait partie - et les compétences non obligatoires comme ce qui touche à l'habitat.

Comme il s'agit d'une avance remboursable et non d'une subvention, cela ne devrait pas être remis en cause.

Ma question concernait la domotique. Vous dites qu'elle est peu sollicitée. Est-ce un problème de coût ? Est-ce qu'il y a une méconnaissance ?

On parle beaucoup de la problématique du vieillissement et des personnes handicapées vieillissantes. Il y a une perte d'autonomie quelle que soit l'origine. Nous sommes en pointe, dans notre région, au niveau de la Silver Economy. Il faut que l'industrie fasse des efforts et baisse les coûts de ces technologies, il y a-t-il un diagnostic sur ce point ?

Béatrice Sgorbini, Responsable du service études et animations – PACT-ARIM :

Je dirais la méconnaissance. On ne peut pas dire que les aides ne sont pas adaptées. Nous n'avons pas eu le cas. Est-ce que les gens anticipent en se disant que c'est trop cher ? Je ne sais pas.

Patricia Marchand, responsable du service personnes âgées et personnes handicapées – PACT-ARIM :

Nous n'avons pas beaucoup de demandes. Le public que nous rencontrons se compose plus de personnes âgées. Les personnes de moins de 60 ans se dirigent davantage vers la MDPH. Mais ce ne sont pas des demandes que nous avons.

Intervention non identifiée :

Est-ce que les aides s'adressent à des personnes qui souffrent d'un handicap définitif, ou à des personnes qui sont handicapées temporairement ? Je pense à une personne qui avait fait une très mauvaise chute...

Béatrice Sgorbini, Responsable du service études et animations – PACT-ARIM :

Il n'y a pas de distinction, à partir du moment où les travaux sont nécessaires, il y a des subventions possibles. Toutes ces aides sont soumises à des conditions de ressources. Au départ, lorsque l'on rencontre la personne, on peut donner des conseils. Mais on vérifie d'abord l'éligibilité aux subventions. À partir du moment où nous sommes dans les critères de ressources, et que les travaux font partie des travaux subventionnables, il n'y a pas de problème.

Gilles Deterville, conseiller général :

Il y aura beaucoup moins d'aides, me semble-t-il, si c'est un handicap temporaire ; il ne s'agit pas d'invalidité, par définition, et la MDPH n'accordera pas de reconnaissance. On entre là dans un autre champ de population.

Béatrice Sgorbini, Responsable du service études et animations – PACT-ARIM :

Les aides que nous mobilisons au niveau de l'Agence nationale de l'habitat concourent au maintien à domicile. A une époque, les aides étaient resserrées, au niveau de l'Agence nationale de l'habitat. Nous prêchons l'anticipation. Nous sommes sollicités par des ergothérapeutes : la personne sort de l'hôpital et il faut adapter le domicile. Il y a un temps entre le moment où nous montons le dossier et le début des travaux. Il faut anticiper le maintien à domicile. Pour changer les sanitaires, transformer la baignoire sabot en une douche à l'italienne, il est bien d'avoir du temps. Sinon, nous n'avons pas le temps de mobiliser toutes les aides dont il y a besoin.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Je vous remercie tous pour vos interventions et vos questions Je vais demander à présent à Madame Anne-Laure Marie et à Monsieur Alain Gallienne de présenter leurs structures, de nous parler de leur travail et de l'accompagnement mis en place pour accéder au logement. Madame Marie est chef de service à l'institut médico éducatif le Prieuré et Monsieur Gallienne est chef de service du foyer d'accueil médicalisé Léone Richet.

Institut médico-éducatif Le Prieuré et foyer Léone Richet **Echanges sur les services d'accompagnement vers le logement**

Anne-Laure Marie, chef de service et l'équipe éducative (Jennifer Beauvais, Elisabeth Hameau, éducatrices spécialisées)

Alain Gallienne, chef de service du foyer d'accueil médicalisé (FAM)

Séverine Revert, chef de service l'Appui (SAVS, SAMSAH, SAAD)

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Avant de parler des expériences innovantes, il nous a semblé important de pouvoir parler des services d'accompagnement à l'autonomie des jeunes et des adultes

Je vais demander à chaque intervenant de présenter leur structure.

Anne-Laure Marie, chef de service, IME Le Prieuré :

Bonjour à tous. Je suis chef de service à l'IME le Prieuré à Saint-Vigor-Le-Grand, géré par l'Association des Amis de Jean Bosco.

L'institut médico-éducatif le Prieuré accueille des enfants, des adolescents et des jeunes adultes déficients intellectuels, avec ou sans troubles de la personnalité. Nous avons un agrément pour l'accueil de 65 jeunes de 6 à 20 ans, dont 20 places en internat, sur site, pour des jeunes filles (dans le cadre de l'internat, notre agrément est uniquement pour jeunes filles). Nous avons plusieurs jeunes adultes accompagnés dans le cadre de l'amendement Creton, pour les plus de 20 ans.

L'IME est constitué de trois unités :

- L'unité psycho pédagogique en charge des classes spécialisées, d'ateliers et d'insertion professionnels ;
- L'unité 1, à visée éducative composée de 3 groupes de vie, qui accueille les plus jeunes enfants de l'institution ;
- Et l'unité 2, dont je suis chef de service et dont nous allons parler aujourd'hui avec deux autres collègues qui participent à des actions autour du logement.

L'unité 2 de l'IME travaille avec les 15-20 ans, à la préparation dite « globale » de leur sortie de l'institution, par un accompagnement éducatif, thérapeutique et pédagogique, ce dernier étant plutôt en lien avec le projet professionnel. Pour les jeunes présentant des troubles psychiques (certains jeunes sont plus dans des pathologies d'ordre psychologique et psychiatrique), nous travaillons des projets à visée plus occupationnelle et de soins.

L'unité 2 rassemble un groupe de vie sur site, avec un hébergement modulable en internat et un groupe plus orienté vers l'extérieur, qui déploie des moyens d'hébergements externalisés et en assure le suivi.

L'accès à un hébergement, qu'il soit autonome ou spécialisé, fait partie intégrante des objectifs de départ des jeunes adultes. En amont, nous développons un ensemble de moyens d'expérimentations, afin d'envisager un départ dans la vie d'adulte, rassurant et apaisé, et qui correspondra au plus près aux besoins des jeunes. Ces besoins sont évalués, quantifiés et qualifiés au cours des différentes expériences faites par les jeunes adolescents et les adultes.

Alain Gallienne, chef de service du foyer d'accueil médicalisé Léone Richet, Caen :

Bonjour à tous. Le foyer Léone Richet, de l'association des foyers de Cluny, est un établissement médico-social du secteur associatif non lucratif.

Depuis 1975, il a développé des services dédiés à l'accueil et au soin des personnes adultes qui souffrent de maladies psychotiques et principalement de schizophrénie.

Administrativement, le foyer Léone Richet est un foyer d'accueil médicalisé. Il est financé à 60 % par le Conseil général du Calvados et à 40 % par l'Agence régionale de santé. Ce double financement nous indique que le foyer est reconnu à la fois comme une structure sociale de réinsertion, avec un financement départemental, mais également, avec un financement de l'État pour la partie sanitaire.

Aujourd'hui, le foyer Léone Richet se compose de quatre services qui sont regroupés en deux unités fonctionnelles : le foyer médicalisé d'une part, et l'Appui qui regroupe trois services. Je laisserai ma collègue vous expliquer plus en détail les missions de l'Appui.

Pour ma part, je présente le foyer d'accueil médicalisé qui accueille 28 personnes. Nous avons un agrément pour 15 personnes en internat, et 13 en externat, sur plusieurs lieux. Il y a un internat à Bellengreville, un internat à Caen, au 125, rue d'Auge, avec trois appartements. Il y a un lieu d'accueil de jour - la Plateforme - et la Loco, cafétéria associative, au 121 rue d'Auge.

Cet ensemble s'adresse à des jeunes adultes qui ont des troubles psychiques graves. Ces jeunes sortent des services de psychiatrie, d'institutions médico-sociales pour adolescents. Il y a un accompagnement médico-social de proximité, des soins psychothérapeutiques et psychiatriques pour un travail de reconstruction de soi, au travers de la vie quotidienne. Nous travaillons en lien étroit avec les services de psychiatrie caennais, l'établissement public de santé mentale, le centre Esquirol, mais aussi des institutions médico-sociales, des ESAT par exemple et d'autres structures de la cité, comme les foyers de jeunes travailleurs, les centres socio-culturels, les maisons des jeunes et de la culture, etc. Je passe la parole à Séverine.

Séverine Revert, chef de service de l'Appui du foyer Léone Richet :

Bonjour, je suis chef de service, au foyer Léone Richet, d'un service qui s'appelle l'Appui. Lorsque les décrets de la loi de 2005 sur les services d'accompagnement sont parus, nous avons saisi l'opportunité de ces nouveaux cadres règlementaires pour penser à un nouveau service dédié à l'accompagnement à domicile de personnes souffrant de psychose.

Ce service prend appui sur l'histoire du premier service, le foyer d'accueil médicalisé pour répondre aux besoins des personnes à chaque situation, de manière singulière.

L'Appui réunit trois services :

- le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui est un service qui aide les personnes à habiter leurs logements, à s'y sentir bien, en proposant un soutien dans les tâches de la vie quotidienne. 80 personnes sont accompagnées à leur domicile, sur la ville de Caen et l'agglomération caennaise, par notre service ;
- le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) qui a pour vocation de maintenir et de développer l'inclusion des personnes dans la cité. Il y a une capacité de 20 places ;
- Le troisième service, le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), répond, en plus de l'accompagnement social, aux besoins médicaux de 15 personnes.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Quelles sont les actions menées par vos services pour accompagner une personne vers le logement autonome, comment l'aidez- vous à construire son projet ?

Alain Gallienne, chef de service du foyer d'accueil médicalisé Léone Richet, Caen :

Je vais répondre à cette question, en faisant un pas de côté. Je voudrais parler à la fois de l'accessibilité et de la notion de l'accessibilité dans le contexte de la maladie psychique.

J'aimerais préciser que la loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées énonce le respect de principe de non-discrimination et l'évolution des conditions de vie pour les personnes en situation de handicap.... et officiellement, pour la première fois, en situation de handicap psychique. La notion d'accessibilité est une préoccupation sociétale majeure, elle est très présente dans cette loi et doit être pensée en fonction des rapports singuliers de la personne psychotique à l'espace.

La capacité de s'approprier l'espace est en lien avec celle de s'habiter soi-même, de manière harmonieuse et apaisée. Habiter dépasse la notion de se loger. L'accès au logement, droit inaliénable pour tous, est un moyen et non pas une finalité au mieux-être.

L'expérience locative pour une personne en situation de handicap par troubles psychiques peut-être celle de la "reliance", mais aussi celle d'un isolement, d'un enfermement symbolique et d'une dissimulation des signes de l'altérité. Être locataire d'un appartement ne donne aucune garantie de lien social. Habiter, c'est complexe... C'est complexe quand on souffre de troubles psychiques. Le logement individuel n'est pas non plus le modèle unique.

Notre travail consiste, sur cet aspect de l'accession au logement autonome, à évaluer à partir du projet personnalisé de soin, l'avancée de la personne vers un mieux-être, une plus grande sécurité intérieure, une meilleure autonomie au quotidien. Alors effectivement, la question de quitter l'internat vient à se poser.

Alors habiter où et comment ? Soit vers une autre structure de soin, soit vers un logement en ville. Nous accompagnons la personne dans ses démarches. En premier lieu, nous étudions avec elle la pertinence d'établir un dossier de demande de logement HLM. Actuellement, les délais d'attribution sont très longs, il faut compter environ 3 ans avant d'avoir une proposition d'attribution d'appartement sur Caen. Ce délai tient au fait du peu de petits appartements (type T1, T2) sur le parc immobilier et du faible turnover des locataires.

Certaines personnes font le choix de louer auprès d'agences immobilières, dans le parc privé. Nous observons beaucoup moins de discrimination, depuis une dizaine d'années, dans l'accès positif des dossiers. Les difficultés demeurent et viennent principalement de certaines agences, mais aussi des propriétaires discriminants au regard de la situation sociale des personnes. Le fait qu'une majorité de personnes soit sous mesure de protection judiciaire - mesure de curatelle ou de tutelle - facilite l'attribution de location, car les loyers ont l'assurance d'être payés.

Certains pensionnaires du FAM Léone Richet font le choix de poser des étapes avant d'accéder à une location d'appartement. Nous travaillons en partenariat avec les 3 foyers de jeunes travailleurs (FJT) caennais avec qui nous avons des conventions pour des projets d'accompagnement au logement. La réussite d'un hébergement autonome est liée à la permanence du soin, soin psychothérapeutique, médicamenteux et accompagnement social. La question essentielle reste celle-ci : nous ne sommes pas un service spécialisé dans l'accession au logement. Nous sommes un service de soins avant tout.

Anne-Laure Marie, chef de service, IME Le Prieuré :

Nous sommes sur un projet d'établissement, avec plusieurs propositions autour de l'accès au logement autonome ou l'hébergement hors institution.

Nous proposons et mettons en œuvre des séjours en FJT, dès l'âge de 17 ans. Ces séjours s'inscrivent dans le temps, avec des mises en progression, sur différents moments. Concernant la question du temps, nous proposons d'abord au jeune de courts séjours.

Au départ, ces séjours se font en binôme, c'est plus rassurant pour eux. On les prolonge peu à peu sur plusieurs semaines. La possibilité de vivre seul sera évaluée - avec lui - quand les conditions seront pertinentes, au regard du projet construit ensemble.

Des rencontres éducatives nous permettent d'échanger avec les professionnels du FJT, de prendre des repas au self avec le jeune, de l'accompagner dans ses loisirs et sorties en ville... C'est tout un travail de repères pour la gestion de son autonomie, dans cette nouvelle vie où il doit se lever seul, se déplacer dans la ville et apprendre à gérer son budget pour l'achat des billets de transport, par exemple.

En complément des hébergements en FJT, nous expérimentons la vie dans des studios, par une convention avec Calvados habitat. Nous louons deux logements indépendants sur le territoire de Bayeux où nous mettons des jeunes en situation de vie dite ordinaire, avec un accompagnement éducatif de proximité, pour soutenir leur prise d'indépendance possible à hauteur de leurs capacités.

Des jeunes vont organiser leur vie quotidienne, prévoir les courses, gérer le temps, prendre soin d'eux. La vie ordinaire en somme...

Nous priorisons des jeunes qui ont déjà, vécu en FJT pour aller vivre en studio où il n'y a aucun professionnel qui reste après 22h, et pas de présence quotidienne.

Les expériences de vie « hors les murs institutionnels » se font à proximité de l'IME, et sur un territoire élargi en fonction des lieux de stage et des opportunités d'embauche. Il n'y a donc pas de périmètre géographique défini et nous pouvons intervenir sur Caen, Saint-Lô, Coutances, et d'autres communes encore.

Les structures de droit commun sont toujours sollicitées, il y a aussi des organismes comme le comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)... et puis les chambres chez l'habitant, c'est une solution qui peut correspondre, également, à une adaptation pour les besoins d'hébergement. L'essentiel, c'est de trouver l'hébergement adapté à la problématique du jeune.

En menant ce travail par anticipation, le jeune (mais aussi ses proches, sa famille d'accueil) mesure sa propre capacité à vivre hors des murs « protecteurs » de l'Institution. Cela permet de réduire des angoisses massives car, pour eux, ces angoisses sont difficiles à gérer.

De plus, ce type d'accompagnement donne la possibilité d'évaluer les besoins du jeune adulte pour solliciter (ou pas) un service relais qui va conforter le travail engagé. Je pense aux SAVS, ou autres en fonction des besoins.

L'objectif principal, pour nous, c'est de commencer l'accompagnement à 17 ans et d'être sur un travail évolutif. Cela prépare au mieux les jeunes à la sortie de l'institution, par des expérimentations adaptées, s'approchant au plus près de la réalité d'une vie d'adulte.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Pouvez-vous poursuivre sur les principales difficultés rencontrées à l'IME Le Prieuré ?

Anne-Laure Marie, chef de service, IME Le Prieuré :

Dans l'accès au logement, nous rencontrons plusieurs difficultés. Le type d'accompagnement que l'on vous a présenté succinctement correspond à des jeunes qui ont des capacités proches de la norme.

Beaucoup des jeunes de l'IME ont de multiples difficultés, associées à leur déficience. Il y a la déficience individuelle et un possible accompagnement dans le cadre de la protection de l'enfance. Par exemple, ceux qui vivent en famille d'accueil depuis longtemps peuvent éprouver plus de difficultés à vivre seul. Ils ont besoin plus longtemps d'une permanence éducative, non au titre de leur handicap, mais au titre de leur parcours personnel.

Il y a également des carences éducatives qui s'ajoutent à la déficience intellectuelle. On limite alors les expérimentations car il s'agit de ne pas mettre le jeune en difficulté.

Les relais sont peu nombreux, les dispositifs « jeunes majeurs » sont plus difficiles à argumenter sous l'angle des carences éducatives. Avec nos partenaires du Conseil général, cela se traduit par des difficultés à mettre en œuvre des projets de jeunes adultes. Nous avons le sentiment que les accompagnements ont tendance à s'arrêter plutôt : il y a des contraintes budgétaires qui font que nous ne sommes plus en capacité d'accompagner le jeune aussi longtemps qu'auparavant.

Autre difficulté : les structures d'hébergements collectifs comme les FJT n'ont pas toujours des chambres disponibles quand nous avons besoin de mettre des jeunes en foyer de jeunes travailleurs. Nous sommes dans des temporalités différentes et souvent dans l'attente de places disponibles, même si nos partenaires essaient de répondre au mieux à nos demandes d'hébergement. Du coup, cela peut être compliqué en termes de délais.

Les foyers de jeunes travailleurs n'ont pas tous des restaurations collectives et certains jeunes ne peuvent tout « gérer » en même temps : vivre à l'extérieur et gérer leur alimentation, c'est une marche trop haute à franchir simultanément. Nous sollicitons des hébergements avec des restaurations collectives, mais il y en a trop peu sur le territoire. Pour nous, il y a un manque au niveau des FJT et de la restauration collective.

Une autre difficulté que nous rencontrons est liée aux dispositifs d'inclusion scolaire des jeunes. Nous sommes amenés à accueillir des jeunes sortant de classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) et d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Ils peuvent arriver vers 16, 17 ans. Ils n'ont pas bénéficié du travail déjà mené sur l'unité 1 et, plus particulièrement, de l'accompagnement fait auprès des parents pour parler de l'avenir de leur jeune en situation de handicap. Nous avons alors le sentiment de bousculer les jeunes par rapport à leur devenir d'adulte. Il s'agit d'accéder au logement et de travailler l'indépendance, notamment en termes de distanciation avec la famille et l'environnement habituel et cela n'a pas été traité auparavant dans le cadre de la scolarité.

Voilà le panel des difficultés que nous rencontrons.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

□ Je vais poser la même question au service de l'Appui du foyer Léone Richet, au sujet des difficultés rencontrées.

Séverine Revert, chef de service de l'Appui du foyer Léone Richet :

Principalement, elles sont de deux natures. La première tient au fait de la spécificité de la variabilité des troubles psychiques, dans la maladie psychotique et la deuxième est liée à la conjoncture des offres de logement.

La première difficulté réside dans le fait que les troubles psychiques ne sont pas fixes mais variables en fonction du moment et du contexte dans lequel la personne se trouve.

Brièvement les critères de variabilité peuvent s'énoncer ainsi :

- L'évolution du handicap est variable dans le temps. Le rapport à la réalité constitue un facteur majeur qui peut occasionner un effondrement psychotique. Seule une prise en charge au long cours peut limiter les décompensations.

- La situation de handicap psychique, comme dans toute situation relationnelle, met en cause le rapport à l'autre. Si une certaine objectivité caractérise cette relation (évaluation de la situation de handicap, des symptômes), la dimension subjective est aussi fortement présente. Par exemple, la discordance affective ne sera pas exprimée de la même manière, suivant que la personne est dans un lieu familier en présence de professionnels ou dans un lieu public en présence de personnes non connues.

Enfin rappelons qu'avant d'être « malade », « handicapée » ou « schizophrène », la personne est avant tout une personne dont la structuration n'est jamais figée, mais toujours en mouvement, en tension psychique, s'inscrivant dans un processus dynamique. La complexité d'une personne nous impose d'être prudents. L'accès et le maintien en appartement autonome nécessite un étayage professionnel régulier de proximité et pluriel.

La 2^{ème} difficulté rencontrée est le manque de petits appartements sur le parc HLM, ainsi que leur concentration sur certains quartiers, donc une offre moins éparse sur l'ensemble des quartiers caennais. Par ailleurs, concernant les bailleurs privés, là il s'agit bien souvent de loyers beaucoup trop élevés, au regard du peu de qualité des prestations offertes !

Etre bien dans sa ville, être bien dans son quartier, c'est très important pour les personnes que nous accompagnons.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Grâce à vos interventions, nous avons pu constater l'importance de vos accompagnements et les obstacles que vous pouvez rencontrer dans vos pratiques. Nous aimerions maintenant connaître les actions qui pourraient servir à étayer votre travail.

Alain Gallienne, chef de service du foyer d'accueil médicalisé Léone Richet, Caen :

Nous constatons que certaines personnes restent en grande fragilité en appartement individuel. A ce jour, nous réfléchissons à d'autres formes d'habitat et aux conditions d'accompagnement et de maintien au domicile.

Nous pouvons, aujourd'hui, recenser trois axes de projet :

- Travailler autour de la notion de colocation choisie afin d'obtenir plus facilement des appartements plus grands type T3 ou T4, plus disponibles dans le parc public caennais.

- En partenariat avec l'association Welcome, gestionnaire de la cafétéria La Loco, nous avons pour projet de proposer aux pensionnaires du foyer Léone Richet un appartement associatif où ils seraient sous locataires, avec – peut-être - une possibilité de bail glissant. Nous sommes dans les prémices de ce projet.

- Par ailleurs, la Direction départementale de la cohésion sociale vient d'engager une action départementale relative à l'accès au logement des personnes sortant d'établissements psychiatriques. Nous y sommes associés aux côtés d'autres structures. L'expérience nous montre que lorsqu'une personne handicapée psychique sort d'un internat ou d'un service de psychiatrie, du fait de l'instabilité psychique liée aux troubles psychotiques. L'accès et le maintien en appartement autonome nécessite un accompagnement de proximité, constant et multiple.

Plusieurs pensionnaires de l'externat du FAM sont dans cette situation de fragilité, seuls en appartement ; ainsi que certains bénéficiaires du SAMSAH et du SAVS de l'Appui, dont le maintien au domicile est émaillé de moments d'insécurité, de fragilisation, voire de décompensation conduisant à des ré-hospitalisations.

Une structure d'hébergement plus protégée, de type résidence accueil, nous semblerait apporter à ces personnes un cadre de vie et d'hébergement plus sécurisé et contenant.

Nous savons que cette question concerne aussi des patients de l'établissement public de santé mentale (EPSM) et du centre Esquirol pour lesquels l'accès en appartement autonome n'est pas d'emblée envisageable, à la sortie de l'hôpital. Nous savons aussi que de nombreuses personnes en souffrance psychique sont actuellement dans la rue, pour certaines suivies par des services sociaux ou des services plus spécialisés, par exemple la permanence d'accès aux soins et de santé (PASS) de la Fondation de la Miséricorde.

Au-delà des soins psychiques et de l'accompagnement au quotidien, le foyer Léone Richet a toujours été attentif au lien social à créer ou à restaurer pour les personnes accueillies : c'est une condition essentielle à une réinscription dans la vie. Ce projet de résidence accueil s'inscrit dans cette perspective de permettre, au travers d'une résidence suffisamment contenant, de retrouver une inscription sociale et une dimension citoyenne. En ce sens, nous imaginons que cette résidence pourrait aussi s'adresser à des personnes en fragilité psychique venant d'autres structures ou services.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Madame Marie, quelles seraient, pour votre structure, les actions à conforter ?

Anne-Laure Marie, chef de service, IME Le Prieuré :

Nous souhaitons, comme le foyer Léone Richet, une ouverture d'accès au bail glissant. Je peux vous citer cet exemple. Une jeune adulte a pu prendre le bail d'un de nos studios, à Bayeux, mais sans pouvoir officialiser la notion de "bail glissant". Dans les faits, nous avons dû procéder à deux déménagements et emménagements, alors que la jeune adulte vivait déjà dans ce logement, au titre de l'IME. Dans la pratique, cette démarche était un peu « lourde » à mettre en œuvre. Nous pensons qu'il faut resserrer nos liens avec Calvados Habitat, pour peut-être à plus long terme, envisager une simplification administrative, autant facilitante et rassurante pour les jeunes que pour l'institution.

Pour un autre type d'action, il y a, pour notre institution, la mise en œuvre d'une notification MDPH au bénéfice des jeunes garçons. Nous travaillons avec les garçons, autant qu'avec les filles, sur les notions d'hébergement externalisé. Sans reconnaissance de la MDPH, nous sollicitons une notification mentionnant "Internat externé", pour faire reconnaître ce mode d'accompagnement, et les frais budgétaires inhérents.

Il y a des frais d'hébergements et d'autres frais budgétaires qui ne peuvent être supportés par les familles et par les jeunes. Cela représente un coût très conséquent : une chambre de FJT, quand on a l'AAH, ce n'est pas forcément envisageable, avec un reste à vivre minimal. Mais, nous avons aussi

des jeunes qui n'ont pas l'AAH et ne disposent que de leur salaire. Pour eux, l'accès au logement est clairement inenvisageable.

Ce sont, de notre point de vue, les premières actions à favoriser.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Nous allons passer aux questions-réponses.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Philippe Stephanazzi, président de l'association Handicap Mieux Vivre Accueil :

Deux remarques par rapport à ce que vous dites Monsieur Gallienne.

Pour parler de la loi du 11 février 2005, le handicap psychique est le parent pauvre de cette loi. Cela l'est toujours. Je pense à mon ami Philippe Guérard. Nous nous apercevons qu'il y a une grande différence entre le handicap psychique intellectuel et le handicap moteur. La marche est encore grande. Deuxième remarque : la discrimination. Cela vaut pour tous les types de handicap, peut-être plus pour le handicap intellectuel.

Exemple : le handicap moteur, il suffit que vous soyez touchés au niveau de la parole, pour que vous ne soyez plus compris. Et vous êtes discriminés.

Concernant la MDPH, je parle en tant que représentant à la CDAPH. Si j'ai bien compris, il n'y a pas de PCH prévue pour les gens qui veulent être autonomes dans leur logement.

Il faudra que l'on ait une rencontre pour voir ce que vous avez comme difficulté, de façon à faire remonter cela, non pas seulement au niveau local, mais au niveau national. C'est la base du combat que l'on doit mener. C'est au législateur d'agir, il faut que le texte soit voté en haut. Il faut que nous voyions la difficulté que vous avez en matière de compensation du handicap.

Anne-Laure Marie, chef de service, IME Le Prieuré, Saint-Vigor-le-Grand :

Je ne peux pas répondre. Je ne peux qu'être à l'écoute de la proposition de la rencontre.

Nous avons des jeunes en carences éducatives et familiales en plus de la déficience. Ces jeunes sont vraiment isolés. On assure un maximum de frais budgétaires. Mais quand ils sont complètement sortis de l'accompagnement éducatif que l'on leur propose, nous n'avons pas forcément le relais en termes de SAVS, car ils sont « trop compétents », ou en termes d'accompagnement conseil général. L'accompagnement s'arrête au moment de la signature du contrat de travail. Il n'y a plus d'accompagnement quand on a un travail.

C'est en théorie mais plus on arrive à stabiliser sa situation de jeune adulte, moins le jeune aura besoin de notre accompagnement à un moment donné. Il sera autonome.

Émilie Martin, chef de service éducatif au SAVS APAEI Pays d'Auge et de Falaise :

Bonjour, j'ai une remarque : aujourd'hui, nous sommes confrontés face à des jeunes sans solution.

Je n'ai qu'une seule anecdote, c'est que dernièrement, le dernier partenariat que nous ayons dû mettre en place, c'était avec le 115, par manque de solution. Nous sommes sur du handicap mental, soit, mais aussi des jeunes en rupture familiale. Ils ont suivi une scolarité mais, à moins de 25 ans, sont sans AAH, sans RSA, sans aucune ressource financière. Je dresse le tableau rapidement, mais cela parle à tous. Nous avons des situations très compliquées au niveau des jeunes.

Au niveau des adultes, dans les structures, nous avons un service d'appartements spécialisés. Cela correspondrait à des solutions qui sont mises en place par le foyer Léone Richet. Cela est intéressant à notre niveau. Il n'y a pas assez de moyens pour que cela soit fonctionnel à 100 %.

Nous avons du mal à reloger les gens après. Il faut que cette structure soit un tremplin, pour des gens qui ont besoin d'un peu plus de temps pour viser l'autonomie.

Il y a un manque de logements cruels. Voilà pour ce qui nous concerne à notre niveau.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Quelqu'un veut prendre la parole ?

Jean-Luc Charlot, Ti'Hameau IFS :

Une remarque. Il y a une illustration par le foyer Léone ici. On voit qu'il y a une multiplication des formes. On doit répondre à certains types de besoins. On voit les différents types de parcours.

Il y a une multiplication des situations de handicap de façon générale. Il y a une aspiration profonde et importante des personnes à vivre de façon inclusive pour reprendre ce terme.

La question, c'est comment l'on articule une politique, pas une politique de logement. On soulignait tout à l'heure la différence entre se loger et habiter.

Comment traite-t-on des politiques d'habitat en termes de politiques territoriales qui prennent en compte l'ensemble de ces questions ? C'est cela notre sujet. C'est ce que vous êtes en train d'illustrer tous.

Si nous n'arrivons pas à avoir une politique territoriale qui fasse, qui permette, qui acquiesce cela, ce n'est pas simplement la question du logement, c'est l'articulation avec les soins, les services. Comment on finance tout cela, avec des PCH (prestation de compensation du handicap) que nous n'arriverons pas à trouver dans certains cas ? C'est notre sujet. Il y a un vrai sujet. Nous sommes nombreux ici. On s'y met. Quand est-ce que l'on s'y met vraiment ?

Anne-Laure Marie, chef de service, IME Le Prieuré, Saint-Vigor-le-Grand :

Pour anecdote, quand est-ce que l'on s'y met vraiment ? Je ne veux pas être plus militante que militante. Mais je vais l'être quand même.

Monsieur Bertoli est présent cet après-midi. Nous devrions nous rassembler pour réfléchir ensemble pour des jeunes de plus de 16 ans. Nous n'avons pas réussi à mettre cela en place. Nous avons fait une première rencontre. Il y a des institutions et des services qui sont confrontés au plus près des difficultés. Les collègues de la MDPH n'étaient pas présents. Nous avons sollicité les uns et les autres. Aujourd'hui, la réunion aurait dû avoir lieu mais il n'y avait pas l'esprit de se mettre autour de la table.

Philippe Guérard, président de l'association Advocacy Basse-Normandie :

Je suis content aujourd'hui que l'on arrive à aborder le problème de la santé mentale. Comme le disait Philippe Stéphanazzi, c'est le parent pauvre de la santé publique.

Nous voyons le besoin et le manque de logements pour accueillir ces personnes stigmatisées par leur fragilité. Nous le voyons dans nos groupements d'entraide mutuelle qui sont la compensation collective de la santé mentale.

Je regrette une seule chose. Dans cette loi de 2005, l'aide-ménagère ne fait pas partie de la prestation de compensation. Pour la souffrance psychique, cela aurait résolu beaucoup de problèmes.

Concernant le manque de logement, à 18 heures, nous accueillons entre 40 et 50 personnes. Ces personnes viennent, à défaut des lieux médicalisés. Ils viennent nous retrouver, et à 18 heures, c'est l'angoisse. C'est l'angoisse de se retrouver au huitième étage dans un HLM avec des idées de suicide. Tout cela, c'est vraiment important. Chez Advocacy, nous sommes en complément de ce qui existe. J'ai beaucoup de coups de téléphone le soir. Il y a un manque d'accompagnement de la vie au niveau de l'habitat. C'est une réalité. Je suis très content que nous arrivions à aborder ce problème aujourd'hui. Je pense qu'il y a plein de propositions chez les uns et les autres que nous pourrions mettre en commun. Nous pourrions réfléchir. Je suis tout à fait partant pour une réunion spécifique sur ce problème. C'est une vraie réalité. La santé mentale, c'est aujourd'hui le problème de tout un chacun.

Emmanuelle Gousset, présidente de l'association CECITIX :

Je ne connais pas le handicap psychique. Est-ce qu'il n'existe pas des systèmes comme pour les étudiants ? On parlait de loyer, des problèmes de solitude des personnes qui souffrent de handicap psychique.

Est-ce qu'on ne pourrait pas associer des personnes âgées ? Les personnes qui auraient de la place chez elles ? Ces personnes pourraient s'entraider. L'une pourrait apporter une présence, et l'autre des services. Cela est à la mode.

Alain Gallienne, chef de service du foyer d'accueil médicalisé Léone Richet, Caen :

C'est très difficile de répondre comme cela. Cela évoque beaucoup de questions. Je crois qu'il y a, avant tout, une nécessité de connaître les troubles psychiques. Les pathologies psychotiques sont synonymes d'un enfermement sur soi-même. C'est une pathologie du lien justement. Associer une personne âgée, je trouve que l'idée est formidable. Je sais que cela fonctionne avec des étudiants. Mais je ne sais pas si l'on rendrait service à l'un ou l'autre de les associer comme cela mécaniquement. Cela demanderait à être développé. C'est un peu mon impression.

Du côté militance, du côté citoyenneté, les bailleurs privés ne jouent pas le jeu. Nous avons l'exemple de personnes qui voulaient louer un T3 en collocation. Elles se sont faites contrer d'emblée. On leur demande si elles travaillent. Sans feuille de salaire, on leur a dit au revoir.

On rencontre ces situations trop fréquemment encore. J'étais modéré dans mon texte. OK pour se voir, pour se rencontrer. Nous qui sommes sur le champ médico-social, réunir le conseil général et l'ARS, ce n'est pas facile. On aimerait bien.

Concernant la Maison de l'Habitat et le fameux dossier unique, j'espère que cela fonctionne. Je me suis laissé entendre dire, il y a des mauvaises ondes partout, on nous a dit que cela ne fonctionnait pas bien. Et on nous a dit de déposer le dossier auprès de tel ou tel office. Car l'histoire du dossier unique n'est pas tout à fait en place. Il y a des dossiers qui se perdent. J'espère que ce n'est qu'une rumeur.

Elise Francheteau, directrice de la Maison de l'Habitat :

J'espère que ce n'est qu'une rumeur. Le fichier unique sert pour enregistrer la demande. Quand vous êtes enregistrés auprès d'un bailleur, vous êtes dans le fichier départemental. Les bailleurs n'ont accès qu'à ce seul fichier. Avant, les bailleurs avaient un fichier personnel. Aujourd'hui, les bailleurs travaillent tous sur le même fichier. Quand Caen Habitat agit sur une demande, Calvados Habitat voit ce que l'autre a fait. Quand Calvados Habitat positionne un allocataire sur un logement, tout le monde voit que le candidat est positionné sur ce logement.

Cela permet de numériser les pièces de dossiers. On dépose des pièces dans un seul lieu et les pièces sont indexées au dossier informatique. Nous sommes sur l'enregistrement de la demande, et pas sur l'instruction ou la promotion de la demande lorsqu'elle rencontre des problématiques comme celle que vous venez d'exposer cet après-midi.

Il faut faire connaître la demande et travailler au plus près du bailleur pour obtenir une solution.

Il y a des partenariats de la part des bailleurs. Il y a des baux glissant sur d'autres problématiques.

Concernant l'enregistrement de la demande, je pense que ce sont des rumeurs. Il faut se faire connaître.

Nous avons plus de 10 000 demandes de logement. Évidemment, on ne peut pas connaître toutes les demandes qui sont enregistrées dans l'ensemble des lieux sur une journée. La Maison de l'Habitat saisit entre 60 et 100 demandes par semaine.

La personne a été reçue à la Maison de l'Habitat, pas à Calvados Habitat. Il s'agit de simplifier la demande pour le dépôt de la demande. Il faut continuer à se faire connaître quand on a des problématiques.

Denis Brochard, directeur du patrimoine à Caen Habitat :

Je ne vais pas m'engager pour les offices HLM. Mais nous travaillons tous ensemble. Le gestionnaire départemental réunit l'ensemble des lieux d'enregistrement. C'est la pratique. C'est la charte et le règlement qui nous est imposé.

Philippe Stephanazzi, président de l'association Handicap Mieux Vivre Accueil :

Deux remarques : il faut faire preuve de pragmatisme. Il faut faire preuve d'innovation.

Notre environnement économique est très difficile. Si nous n'avons pas des idées innovantes, nous n'allons pas réussir. Sur l'accompagnement du handicap, je sais de quoi je parle. Nous nous battons tous les vendredis en CDAPH. Car cela se réduit comme peau de chagrin. Il faut travailler tous ensemble et il faut arrêter de travailler chacun dans son coin.

Si on ne réfléchit pas en amont des demandes, nous allons dans le mur. Je ne veux pas être pessimiste, je suis objectif.

Toutes les personnes qui perçoivent l'AAH se voient rejetées de toutes parts. Je travaillais dans une banque. J'étais le seul sur la place à octroyer des prêts pour les personnes handicapées car je connaissais les problèmes. Le problème, il est là. Aujourd'hui, une personne qui touche l'AAH se verra rejetée pour le logement, le crédit, etc. Il faut travailler ensemble et alerter le ministère. Je peux faire le relais, car je suis souvent au ministère. Je suis prêt à faire le relais sur cette question. Il faut que l'on trouve des solutions pour ne pas que ces personnes se trouvent sur le bord de la route.

Intervention non identifiée :

Je voulais revenir sur votre expérience des studios dans les résidences. Quel est l'accueil vis-à-vis des voisins ? Est-ce qu'il y a des difficultés particulières ? Ou dans les chambres chez l'habitant ?

Anne-Laure Marie, chef de service, IME Le Prieuré, Saint-Vigor-le-Grand :

Au niveau du studio, il n'y a jamais eu de souci avec le voisinage. Les jeunes sont souvent très calmes, trop parfois. Ce sont des jeunes qui sont très isolés.

Dans la chambre chez l'habitant, nous avons fait cela à Coutances. Nous avons travaillé avec une dame qui tenait une ferme. Quand on parlait de collocation, cela me faisait penser à ça.

Concernant le FJT, c'est plus compliqué, il y a parfois des populations un peu plus offensive. Tout dépend des entités avec lesquelles nous travaillons. Nous travaillons beaucoup avec Saint-Lô, c'est une petite ville. Comme première étape, c'est plus facile, avant d'aller à Chicago!

Nous nous appuyons beaucoup sur les animateurs qui les connaissent bien. Les animateurs leur proposent des activités également. Voilà...

Sébastien Bertoli, directeur de l'IME André Bodereau à Fleury sur Orne :

Bonjour, je suis très content d'écouter ce qui se dit. Je suis directeur d'un IME et d'un SESSAD sur l'agglomération caennaise. Je voudrais revenir sur les limites qui ont été évoquées.

Que ce soit au foyer Léone Richet ou à l'IME de Saint-Vigor, finalement, nous retrouvons les mêmes difficultés. Tous les établissements du Calvados retrouvent ces mêmes limites.

Je rejoins ce que disait Jean-Luc Charlot tout à l'heure. Quand est-ce que l'on s'y met ?

Ce ne sont pas des expériences uniques. C'est bel et bien la réalité des établissements et services dans ce département qui pose problème. C'est important d'avoir vu cela en tête. Nous sommes sur une réflexion au niveau des États généraux du handicap. Je veux bien être animateur d'un groupe de réflexions là-dessus, avec Jean-Luc d'ailleurs.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

D'autres questions ?

Sylviane Bayoumy, habitante de Caen :

Bonjour, j'ai 63 ans, je suis handicapée depuis l'âge de sept ans. J'ai commencé à avoir des problèmes de marche. J'ai eu du mal à faire mes études, au lycée. J'ai été renvoyée de l'éducation nationale. On m'a dit que je ne pouvais pas enseigner. Sur le plan scolaire, sur le plan professionnel, j'ai vécu la discrimination au quotidien. Voici six ans que je me débats pour avoir un logement. Caen Habitat m'a donné un logement de plain-pied mais j'ai un problème d'adaptation. Depuis quatre mois, j'ai beaucoup de difficultés à faire faire les travaux. Je ne sais pas à qui m'adresser.

J'ai rencontré des gens qui m'ont dit qu'il fallait faire des démarches. J'ai fait un dossier à la MDPH. On m'a dit qu'il fallait attendre 10 mois. Or, il y a urgence. On parle d'innovation mais si déjà on faisait avec ce que nous avons. Si on mettait des barres d'escalier, je ne serais pas obligée de demander de l'aide pour monter trois marches d'accès. C'est comme cela partout. Si l'on améliorait déjà ce qu'il y a. Chez Caen Habitat, il y a un service "handicapés". Pourquoi est-ce que l'on ne m'a pas proposé d'aide ? Je ne sais pas. Cela fait plus de 60 ans que je me débats toute seule dans ces problèmes.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Je vais passer la parole au collègue de Caen Habitat.

Denis Brochard, directeur du patrimoine à Caen Habitat :

C'est une situation personnelle. Je verrai cela tout à l'heure. Vous avez sollicité ce logement. Nous nous verrons tout à l'heure. Au départ, c'était vous qui avez demandé ce logement.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Je ne pense pas qu'il y ait d'autres questions. Je vous remercie pour vos interventions et la qualité de vos questionnements. Nous allons faire une courte pause. Je vous invite à passer dans une autre salle où quelques viennoiseries confectionnées par l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Saint-André-sur-Orne et des rafraîchissements vous attendent.

Table ronde autour d'expériences innovantes en matière de logements adaptés

Henri Le Pargneux, Résidence Ti Hameau® (Iffs)

Brigitte Lecolley, directrice du SAMSAH l'Envol, Résidence Aquarelle (Caen)

Mireille Bidault, présidente de l'association LATRA-DVA, Résidence du Clos Joli (Caen)

Denis Brochard, Caen Habitat, directeur du patrimoine

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Après les différents échanges, on voit qu'il n'y a pas de solution toute faite. Il n'y a pas des projets qui puissent convenir de manière uniforme à toutes les personnes en situation de handicap. Mais il y a des multiples solutions qui doivent cohabiter pour répondre de manière satisfaisante aux besoins de chacun.

Nous allons maintenant vous présenter des expériences innovantes en matière de logements adaptés et je remercie les participants de cette table ronde d'avoir accepté de nous parler de leur projet:

- Monsieur Le Pargneux dirigeant de la société Ti'Hameau dont les équipes travaillent à la concrétisation des projets de vie des personnes en manque d'autonomie qui souhaitent vivre à domicile. Il va nous parler de la résidence Ti'Hameau à Iffs;

- Madame Brigitte Lecolley, directrice du SAMSAH l'Envol qui va nous parler de la résidence Aquarelle, propriété de Caen Habitat;

- Madame Mireille Bidault, présidente de l'association Latra-DVA. Elle parlera du projet de résidence du Clos Joli menée en partenariat avec Caen Habitat pour la création de logements adaptés pour des personnes déficientes visuelles.

Merci à chacun de présenter en quelques mots la genèse de leur projet

Henri Le Pargneux, responsable de Ti Hameau Iffs :

Je fais partie de l'équipe Ti'Hameau, composée de quatre personnes. L'origine de cette réalisation, c'est le constat, sur un territoire donné, en l'occurrence la ville de Caen, d'un manque de solution pour des personnes en situation de handicap moteur lourd.

Souvent ces personnes étaient en établissement ou vivaient chez leurs parents. Puis il y a le souhait assez naturel de vivre chez soi. Pourquoi, au motif que je suis grand dépendant, si j'ai 30 ans ou 35 ans, pourquoi je ne pourrais pas vivre chez moi ?

Voilà, l'origine, c'est un constat de différents manques de solution pour ce public sur le territoire.



Brigitte Lecolley, directrice du SAMSAH L'Envol :

Le montage de la résidence Aquarelle avec le SAMSAH L'Envol remonte à 2009. C'est une initiative de l'EPSM (établissement public de santé mentale) en partenariat avec Caen Habitat, calquée sur le modèle des appartements protégés de l'APAEI, évoqués tout à l'heure

À l'ouverture, il y a eu une transformation de 16 lits hospitaliers qui ont été fermés en 21 places d'accompagnement. Le dispositif a permis à une vingtaine de patients de sortir de l'hôpital après des années et d'intégrer ou de retrouver un appartement personnel. Cela répondait à un manque de structure protégée, et d'accompagnement au logement, à l'époque, pour des personnes qui souffrent de handicap psychique.

Vous avez bien expliqué à quel point la solitude peut-être difficile. Un certain nombre soit n'avaient même pas pu accéder à un logement, ou soit avaient rencontré des échecs par une trop grande solitude ou un manque d'étayage. Voilà l'origine de notre projet.



Mireille Bidault, présidente de l'association LATRA-DVA :

Je suis la nouvelle présidente du Latra-DVA. Des adhérents de notre association étaient demandeurs de logements adaptés. Cela nous a amenés à une réflexion sur les besoins et les démarches suivantes. En 2008, nous avons commencé par signer une convention avec Ti'Hameau qui n'a pas abouti malheureusement.

En 2009, nous avons rédigé un projet présenté à Caen Habitat. Le 15 juillet 2010, il y a eu le choix du lieu et le 30 octobre 2010, une rencontre avec la mairie de Caen.

Le 15 avril 2011, réunion avec Caen habitat pour le choix des logements. 15 février 2011, nous avons demandé à la ville de Caen de prendre en charge notre local commun. Le 15 février 2012, la prise en charge a été refusée. Nous avons quand même notre local, mais nous payons les charges.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Quels sont les points forts de vos réalisations ? En quoi cela contribue à répondre aux attentes des personnes qui sont concernées en fonction des différents types de handicap ?

Mireille Bidault, présidente de l'association LATRA-DVA :

Les adaptations suivantes facilitent la vie des personnes déficientes visuelles: un cheminement adapté allant de l'arrêt de bus à l'entrée du bâtiment, une entrée de bâtiment sécurisée par une fermeture accessible par badge, une rampe en continue dans l'escalier, des têtes de marches signalées par des bandes colorées, des couloirs à l'étage étudiés avec une main courante de couleur contrastée, des portes de couleur claire. Les appartements sont équipés avec des portes intérieures coulissantes,

un chauffage électrique, douche à plat sans receveur, prise télé, prise téléphone, des prises électriques nombreuses, sol silencieux, non glissant et facile d'entretien, insonorisation poussée, volets électrifiés au rez-de-chaussée et fenêtres oscillo-battantes, portes de placard coulissantes.

Nous disposons d'une salle des associations de 100 m² au rez-de-chaussée afin de favoriser des rencontres entre les résidents.



Brigitte Lecolley, directrice du SAMSAH l'Envol :

Tout d'abord, je voudrais distinguer la résidence Aquarelle d'une part, et le SAMSAH l'Envol. Le SAMSAH ne bénéficie pas uniquement aux résidents d'Aquarelle. Il y a aussi cinq personnes accompagnées en habitat diffus.

L'originalité de cette résidence est que les personnes sont locataires de droit commun chez Caen Habitat et qu'il n'y a que des personnes qui sont accompagnées par le SAMSAH. Ce sont toutes des personnes handicapées psychiques qui ont plus ou moins les mêmes problématiques. Outre l'aspect du bâti sécurisant (interphone, digicode, etc.), c'est quelque chose d'extrêmement sécurisant pour les personnes de savoir que leurs voisins ont plus ou moins les mêmes problèmes qu'eux. Ils peuvent demander de l'aide.

Concernant le service du SAMSAH, ses locaux sont au rez-de-chaussée de la résidence. Cela apporte aussi une réassurance extrêmement importante pour la plupart des usagers du moins au départ lorsqu'ils arrivent.

En effet, beaucoup des personnes accompagnées sortent de l'hôpital et sont encore en recherche de quelque chose d'institutionnel. On essaye de permettre une transition. Le fait que le service existe au rez-de-chaussée, cela les rassure énormément. Nous sommes ouverts sur une plage limitée. Mais nous avons une amplitude horaire de 8 heures le matin à 19 heures le soir pour répondre à ce que Philippe Guérard évoquait, cette angoisse de fin d'après-midi. L'équipe est là. Il y a un temps d'accueil collectif. Nous sommes ouverts le weekend, les jours fériés, 365 jours par an, pour répondre à ces moments d'angoisse et à la solitude.

Et, comme tout SAMSAH, nous les accompagnons à l'aide à la gestion de la vie quotidienne et de la vie sociale, l'accompagnement aux soins de santé psychique et somatique, etc.

Henri Le Pargneux, responsable de Ti Hameau lfs :

Ti'Hameau est une résidence de 14 logements : huit sont réservés à des personnes en situation de handicap moteur lourd, six à des personnes valides. Au cœur de Ti'Hameau, il y a ce souhait d'une inclusion au plus proche de la vie de chacun.

Nous travaillons sur trois dimensions, premièrement une dimension d'environnement : de fait, si je suis en fauteuil électrique, pour être réducteur puisqu'évidemment le manque d'autonomie se concrétise de différentes manières, mais pour faire très court, quand on est en fauteuil électrique, si j'habite à 20 km

de Caen centre, ce sera difficile de venir prendre un café avec des copains, aller au cinéma, faire des courses, etc. C'est une première dimension d'attention, c'est l'environnement autour de la résidence.

La deuxième dimension concerne l'habitat. Il faut que la conception et la réalisation soient bien en phase avec le manque d'autonomie au quotidien.

La dernière dimension, c'est la présence sur place d'un service 24/24 assuré aujourd'hui par la Mutualité du Calvados, qui va intervenir sur les actes dits de sécurité et de compensation pour les actes essentiels de la vie quotidienne.

C'est bien l'ensemble de ces trois dimensions qui sont concrétisées dans cette résidence qui est en piste depuis 2007.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Les personnes valides doivent-elles accepter le fait d'habiter dans une structure avec des personnes en situation de handicap?

Henri Le Pargneux, responsable de Ti Hameau ifs :

Cette question est intéressante. On se l'est posée dès l'origine du projet. Je me permets de vous reprendre, il ne s'agit pas d'une structure. Je ne perds jamais une occasion de le dire. Je parlais d'ADN toute à l'heure, c'est un autre ADN. Comment est-ce que l'on peut vivre au plus proche d'une vie d'une personne valide. Je suis valide, je ne vis pas dans un établissement. Mais ma remarque n'a pas vocation à être universelle.

Pour les personnes valides, c'était une question qui pouvait se poser : à Ti'Hameau, 14 logements adaptés, est-ce que les personnes valides ne vont pas finalement refuser en se disant "si mes enfants voyaient des personnes en fauteuil, quelle horreur !".

Nous nous sommes rendu compte que si la solution d'habitat était adaptée, la réponse devenait évidente. Ce n'était plus un problème. De fait, si vous créez une résidence mal conçue dans un quartier désagréable, la question n'est pas de savoir si mon voisin est handicapé, avec une canne, en fauteuil. La question, c'est que je n'ai pas envie d'habiter dans cet endroit qui n'est pas sympa.

Le pari réussi de Ti'Hameau, c'est que comme les logements et l'environnement sont sympas, la question ne se pose plus.

On peut aussi voir les choses de manière moins sympathique. J'essaie d'être le plus objectif possible.

Si on a en face une offre locative qui n'est pas que géniale, si un appartement est intéressant et libre, je vais plus facilement le prendre. Tout dépend évidemment de l'endroit précis dans lequel nous sommes implantés. Tout dépend de l'offre sur le marché. Ce qui était intéressant, c'est que nous avions de fait cette crainte d'imaginer que les personnes en situation de handicap seraient, et je vais me prendre un jet de tomate, seraient répulsives par rapport à des gens valides qui ne voudraient surtout pas voir le handicap pour elles-mêmes ou leurs enfants. Mais pas du tout. C'est une bonne nouvelle. C'est plein d'espoir pour des formules d'habitat inclusives.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Je posais la question par rapport à la remarque de M.Stephanazzi concernant la stigmatisation des personnes en situation de handicap. Je suis contente de voir que les choses évoluent plutôt positivement.

Henri Le Pargneux, responsable de Ti Hameau ifs :

Je ne fais pas d'angélisme en disant cela. Il s'agit d'un effort quotidien dans toutes les sphères de la vie. Je prends un exemple : nous avons quatre enfants. Aujourd'hui, tous, dans leur école, ont eu,

à un moment ou un autre, des enfants handicapés dans leur classe. Et je suis très frappé. Il y avait récemment l'anniversaire d'une de nos filles. Elle a invité une petite fille manifestement en situation de handicap, plus psychologique que physique. Cela se voit moins et elle ne me l'a pas dit. Je l'ai découvert après. J'ai trouvé cela sympa. Car, moi à son âge, il y a 30 ou 40 ans j'aurais probablement dit à mes parents que j'avais invité untel ou unetelle qui est en situation de handicap. La question ne s'est pas posée. Cela commence à l'école ou à la crèche. Naturellement, pour mes enfants, voire un fauteuil débouler, c'est normal.

Pour ma part, il y avait de la stigmatisation, pour eux, il n'y en a plus. Ti Hameau contribue aussi à cela Modestement, comme dans toutes nos initiatives, quand vous avez huit fauteuils qui déboulent dans lfs, cela peut surprendre certains la première fois, la deuxième fois beaucoup moins, mais la troisième, plus personne ne le voit. Avec les efforts de tout un chacun, on peut arriver petit à petit à faire une société de plus en plus inclusive, ce qui ne nie pas toutes les difficultés et le fait qu'il reste encore beaucoup, beaucoup de chemin à parcourir.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Avez-vous rencontré des difficultés dans le montage du projet, pour animer les résidences ou pour trouver les bonnes réponses à apporter aux personnes qui sont logées dans ces résidences ?

Henri Le Pargneux, responsable de Ti Hameau lfs :

C'est également une vraie question. Je vais vous donner un témoignage intéressant. Quand Ti'Hameau a été conçu à lfs, il y avait cette idée : "nous sommes des gens vachement sympas chez Ti'Hameau, et très dans l'empathie. C'est naturellement super sympa pour des personnes en situation de handicap qui ne sont pas tout à fait comme nous de se dire qu'on allait les aider, car ils ne peuvent pas se débrouiller tout seuls". On s'est dit que nous allions prendre une personne à mi-temps. Nous avons trouvé un financement venant du conseil régional, pour que cette personne soit sur place, pour faire le lien entre les résidents. Ce n'était pas si bête comme idée. Mais le deuxième enseignement, c'est que très rapidement, cette personne ne savait plus quoi faire. Les personnes en situation de handicap ont dit très rapidement qu'elles n'avaient pas besoin d'elle. Autre enseignement intéressant, c'est le regard porté sur le handicap et le regard sur la compensation. Je parle de compensation, non pas en termes de compensation d'autonomie, mais du reste de la compensation. Ça a été une grande leçon pour nous de se dire : "On est des mecs vachement sympas, mais on était complètement à côté de la plaque". Pour autant, pour certaines situations, il faut de l'accompagnement. On a parlé de SAVS, de SAMSAH Naturellement, c'est très important. Et nous tentons d'intégrer cette dimension dans tous nos projets. Mais au fond, plus j'avance en âge, et plus je me dis que mon regard sur le handicap doit être le plus neutre possible, si tant est que cela ait du sens de parler de neutralité. Au fond, il n'y a pas grand-chose qui me sépare d'une personne en situation de handicap, hormis la compensation technique. Et je parle bien de notre public des personnes en situation de handicap moteur, et pas de handicap psychique.

Brigitte Lecolley, directrice du SAMSAH l'Envol :

Concernant les difficultés, il y en a finalement beaucoup moins que ce que nous pouvions imaginer au départ. C'était quand même un sacré challenge que l'on s'était donné au départ à l'ouverture de la résidence et du service de faire sortir 20 personnes en même temps le même jour de l'hôpital après des années et des années d'hospitalisation. Nous avons beaucoup de craintes de la part de l'équipe, des soignants, des familles, quand il y en avait et de l'environnement.

Concernant la stigmatisation, nous avons la crainte de rassembler les personnes dans une même résidence. Il y a eu un peu de crainte de l'environnement avant l'ouverture quand il y avait un grand chantier avec un gros logo CHS. Les gens étaient un peu inquiets dans le quartier. J'ai oublié de préciser que cette résidence est située dans le quartier Beaulieu, un des quartiers les plus chics de Caen. C'est extrêmement valorisant pour les personnes qui habitent dans ce quartier. Les voisins pouvaient éventuellement se sentir inquiets. Nous avons eu un contact au départ avec le comité de quartier qui voulait venir accueillir les personnes et surtout les voir dans la résidence. On leur a dit que, s'ils voulaient les accueillir, ce serait bien de faire un pot à la maison de quartier avec tous les habitants du quartier qui viennent d'arriver. La première année, il ne s'est rien passé. La deuxième année, ils ont demandé à nouveau et nous avons fait la même réponse et ce pot a eu lieu. Depuis, nous n'entendons plus parler de l'environnement. Cela se passe très bien dans le quartier, notamment du fait que les personnes sont accompagnées. Elles sont connues chez les commerçants. Il n'y a aucun souci.

Concernant la sortie de l'hôpital, cela s'est confirmé, avec une réduction extrêmement importante des temps d'hospitalisation. Le fait d'être très présent, que l'on puisse réagir à la moindre difficulté, que l'équipe soit formée, connaisse la pathologie psychiatrique, et puisse repérer des signes d'alerte, cela permet d'intervenir en amont, et de ne pas avoir trop de problèmes.

Le problème qui reste actuellement, c'est que quand même pour certains, cela a été évoqué tout à l'heure, la solution d'appartement seul, même s'ils en rêvent, ce n'est pas forcément la solution qui convient. La solitude est trop difficile, même s'il y a des copains à côté, même s'il y a une permanence tous les soirs, même si on peut avoir des activités collectives de temps en temps. Pour certains, il faut une vie institutionnelle. Et à ce moment-là on peut être amené à effectuer des réorientations vers des foyers de vie. Il y a eu des retours à l'hôpital exceptionnellement.

L'autre problème que l'on peut avoir dans le montage : c'est aussi ce lien entre la résidence et l'accompagnement SAMSAH. C'est à la fois intéressant, nécessaire, et pas si simple à manier parce qu'ils sont locataires de droit commun. Ils pourraient rester ad vitam aeternam dans ces logements. Certains le souhaitent pour la plupart. Mais l'accompagnement, lui, il est temporaire. C'est du temporaire qui dure un certain temps, mais au bout d'un moment, certains n'en ont plus besoin. Et alors, qu'est-ce qui se passe? Nous avons un partenariat avec Caen habitat qui nous permet de proposer d'autres logements pour céder la place à d'autres personnes qui ont besoin d'un accompagnement soutenu.

Mais ce n'est pas forcément facile à manier, il y a un problème de temporalité entre la fin de l'accompagnement et la résidence.

Nous aurions besoin de sas, de période de transition, avec plus de places d'accompagnement transitoire etc.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Cela n'existe pas aujourd'hui ? On imagine bien que cela doit être difficile pour une personne qui se retrouve seule du jour en lendemain dans un logement...

Brigitte Lecolley, directrice du SAMSAH l'Envol :

C'est à ce moment-là quand ils changent de logement qu'ils auraient quand même besoin de nous mais comme nous avons un nombre de places limitées, nous ne pouvons pas les accompagner plus longtemps.

Dans le cadre de la convention avec Caen Habitat, le logement qui s'est trouvé libéré est repris par des gens qui ont besoin d'un accompagnement. Il y a donc un problème de transition sur lequel il faudrait travailler.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Il y a sans doute encore des choses à inventer ensemble, pour pouvoir améliorer la situation de ces personnes qui sont capables d'autonomie, mais qui ont besoin encore d'accompagnement.

Mireille Bidault, présidente de l'association LATRA-DVA :

Nous avons 13 logements adaptés à la déficience visuelle dont 12 sont occupés actuellement. On nous a attribué un gardien. Tout le monde est autonome. Le gardien est absolument compétent. Il aide bien les personnes. Nous avons aussi été très bien accueillis par les habitants du quartier Saint Jean Eudes lors de la fête. Beaucoup de résidents sont allés partager le repas.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Je souhaite vous demander comment les personnes vivaient avant la construction de cette résidence? Est-ce que ces personnes pourraient vivre de manière autonome dans un autre logement ? Dans un endroit qui n'aurait pas été pensé ? Quel est leur ressenti aujourd'hui ?

Brigitte Lecolley, directrice du SAMSAH l'Envol :

Je pense qu'ils ont tous pratiquement la capacité de vivre seuls, pas forcément dans notre environnement.

Jacky Chameau, résident de la résidence du Clos Joli :

Au début, on se dit que ce serait un village de handicapés parkés là. Mais non, ce n'est pas du tout le cas, nous sommes 13 malvoyants et cela se passe très bien. Le contact est bon. Et concernant le logement, il n'y a pas grand-chose à dire, à part quelques petites erreurs, mais cela serait trop long.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Même question pour vous Madame Lecolley.

Brigitte Lecolley, directrice du SAMSAH l'Envol :

Pour les personnes qui sont logées à la résidence Aquarelle, s'il n'y avait pas eu cette résidence, et si nous ne les accompagnons pas, ils seraient encore à l'hôpital pour la plupart. Il s'agit clairement d'une alternative à l'hospitalisation.

18 personnes sur 20 n'ont pas été ré-hospitalisées en 2012. Des hospitalisations ont concerné cinq personnes seulement pour des durées courtes. Cela représente 1,65 % des journées d'accompagnement.

Cela a permis à certains de renouer avec leurs familles. Les familles ne venaient plus les voir à l'hôpital. Du fait qu'ils ont une vie ordinaire, un appartement, les familles osent revenir : les parents, les enfants, des jeunes enfants, les pères peuvent récupérer un peu la garde de temps en temps. De grands enfants ayant perdu leur père de vue ont pu le retrouver car il avait tout simplement un numéro de téléphone et qu'ils l'ont retrouvé dans l'annuaire.

Cela a permis aussi un autre regard aux familles et aux soignants, concernant ces personnes. Nous avons eu beaucoup d'échos après-coup en disant que « on n'aurait jamais cru que ce serait possible, quand on a connu leur parcours, on ne pensait pas que... ».

Si nous n'étions pas là, je pense que ce serait très compliqué. Nous essayons peu à peu d'accroître leur capacité d'autonomie, de leur permettre de s'approprier de plus de choses par elles-mêmes. Nous commençons à avoir des personnes qui peuvent se passer de nous au bout de cinq ans ou alors, avec un accompagnement très léger. Il manque encore de passerelles, avec des services qui sont plus légers.

Nous avons quand même un œil sur leur état de santé psychique, éventuellement la prise de traitement.

Quelqu'un disait tout à l'heure qu'il ne connaissait pas le handicap psychique. Je connaissais un certain nombre de personnes handicapées psychiques, pourtant je n'avais pas mesuré à quel point le handicap psychique est un vrai handicap dans la vie quotidienne. Il y a une vraie impossibilité de faire des choses, de se laver, de sortir de chez soi par moment. S'il n'y a pas quelqu'un derrière qui stimule, qui encourage, pour certains, c'est impossible.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Avez-vous une liste d'attente importante ? Existe-t-il beaucoup de résidences comme celle-là en France ou sur un modèle un peu similaire ?

Brigitte Lecolley, directrice du SAMSAH l'Envol :

Le modèle similaire, ce sont les résidences-accueil aujourd'hui, sauf que quand nous avons monté notre projet, cela n'existait pas. C'est pour cela que nous nous sommes orientés vers une résidence de droit commun. Mais le fait que le service ait une permanence au rez-de-chaussée avec des temps d'accueil collectifs, cela ressemble clairement à une résidence accueil. La seule chose, c'est que l'accompagnement soutenu d'un SAMSAH va de pair avec cette location et au final ce n'est plus forcément nécessaire pour tout le monde au bout de quelques années.

Concernant la liste d'attente, elle n'est pas très importante, parce que les gens se sont découragés des délais que l'on pouvait avoir au début. Les travailleurs sociaux et les équipes de l'EPSM ne font pas de demandes en se disant "de toute façon, il n'y aura pas de place". Cette année, nous avons eu 3 ou 4 appartements qui se sont libérés. Après, au-delà des places d'appartements, il y a les places d'accompagnement SAMSAH, même quand les gens sortent de la résidence, on continue à les accompagner. Donc, cela ne tourne pas si rapidement que cela quand même. C'est vrai que cela freine les demandes. Il faudrait de la souplesse dans les modes d'accompagnement aussi.

Un autre frein, c'est aussi que beaucoup de soignants, notamment à l'hôpital, n'ont comme représentation que la résidence. Ils ne pensent à faire appel à notre service que s'il y a besoin d'un logement, pas seulement quand il y a besoin d'accompagnement. Il y a d'autres services qui répondent comme l'Appui, c'est très bien mais nous ne sommes pas trop de deux services pour répondre à tous ces besoins-là. Il y aurait probablement des besoins bien plus importants qui n'émergent pas. C'est une vraie question. Comment les besoins peuvent-ils remonter en dehors des opportunités « il y a un logement libre, je vais faire une demande » ?

On s'évertue à dire aux gens qu'il faut faire une demande à l'avance pour que les demandes soient construites avec un vrai projet qui permet de proposer un accompagnement adéquat. Ce n'est pas parce que nous avons une place libre en appartement que cela répond aux besoins de la personne.

Henri Le Pargneux, responsable de Ti Hameau Ifs :

Nous avons rencontré quelques difficultés. Je vais partager une difficulté à laquelle je ne m'attendais vraiment pas. On parle bien pour Ti'Hameau Ifs de handicap moteur. C'est le constat que certains fantasmaient la vie à domicile. Nous l'avons vu tout à l'heure pour le handicap psychique, il n'y a pas une solution meilleure que les autres. Dans le parcours de vie, il y a différentes solutions, certaines solutions peuvent être bonnes à un moment donné, et pas un autre moment et le redevenir plus tard.

Je prends l'exemple d'un locataire qui fantasmait sa vie personnelle à travers le domicile. Vivant chez ses parents, il s'imaginait qu'il aurait une copine, qu'ils vivraient ensemble. Il est arrivé à Ti'Hameau, il n'a pas eu plus de copine car Ti'Hameau ce n'est pas meetic.fr. Il s'est retrouvé seul.

Cela peut faire rire, mais ce n'est pas très drôle.

C'est intéressant comme projection : il pensait "Je n'ai pas l'usage de mes bras et mes jambes, j'ai un service de compensation 24 heures sur 24, et je vais pouvoir vivre comme tout le monde.

Le logement, et non pas l'habitat, le logement pourrait devenir l'instrument qui pourrait me permettre de vivre comme chacun". Mais malheureusement ce n'est pas aussi simple que cela.

Concernant Ti'Hameau, il y a plusieurs provenances de situation : des gens qui étaient chez papa et maman, des gens qui étaient en établissement, des gens qui étaient au CHU.

Pour information, un des locataires sortait de 10 ans de CHU.

Je n'entre pas dans la problématique du CHU qui aimerait que le gars puisse aller ailleurs pour libérer le lit qui coûte quand même 500 € par jour.

Mais d'un autre côté, éventuellement, ce n'est pas finalement désagréable un gars qui est au CHU, même s'il ne devrait pas y être car s'il fallait payer de la PCH pour cette personne, ...

Concernant ce genre d'arbitrage il va falloir que quelqu'un s'en saisisse un jour. C'est une grande question à notre avis dans l'équipe.

On a donc des provenances de situations naturellement très différentes. Du coup, j'ai oublié votre question...

Qu'est-ce qu'il se passerait s'il n'y avait pas eu Ti'Hameau ? Est-ce qu'il y a d'autres Ti'Hameau ? Est-ce que Ti'Hameau a été un vecteur vers l'autonomie ? Franchement, je crois que l'on peut dire oui sans hésitation même si ce n'est pas un projet parfait.

Est-ce qu'il existe beaucoup de Ti'Hameau ailleurs ? Ou du moins des solutions de type Ti'Hameau ?

Non, pas beaucoup mais c'est lié à l'histoire. Nous avons rencontré beaucoup de structures qui travaillaient sur la question de l'autonomie pour des personnes en situation de handicap. Mais, généralement historiquement, ce sont des parents qui s'y collaient : Ils avaient des enfants de 15 à 25 ans, et les parents arrivés à 60 ans ou 70 ans ont peur de perdre de l'autonomie et s'inquiètent de ce qui va se passer après leur disparition. Nous ne sommes plus dans une société dans laquelle les frères et sœurs s'occupent du frère ou de la sœur en situation de handicap. Qu'est-ce que l'on fait ? Souvent, les personnes rament pendant des années et enfin, ils réussissent après beaucoup d'efforts à trouver une solution. Ensuite, épuisées, ravies d'avoir trouvé une solution pour leur enfant, les personnes passent à autre chose. Et c'est bien naturel.

Au fond, des structures comme la nôtre où c'est notre métier, on se lève le matin pour cela. Il n'en existe pas beaucoup. Souvent, il existe des structures pour l'établissement, mais rarement pour des formules de logements indépendants.

Il en existe malgré tout : Handi Toit à Marseille, le GIHP (groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques) à Lyon mais au regard des besoins, franchement nous ne sommes pas nombreux.

Brigitte Lecolley, directrice du SAMSAH l'Envol :

Concernant les besoins non couverts, je dirais qu'en complément de ce type de montage, il est vrai que cela a été un peu évoqué par les collègues du foyer tout à l'heure, c'est le problème des lieux de repas, de restauration. Le fait de manger seul, c'est quelque chose de terrible.

Ce n'est pas seulement que les gens ne souhaitent pas faire à manger, ou ne savent pas. Ce n'est pas la question. C'est manger seul qui fait peur. Il faudrait avoir la possibilité d'accéder à des lieux de restauration qui ne soient pas trop chers, comme les foyers restaurants pour les personnes âgées.

On encourage les plus de 60 ans à aller vers ce type de structure, ce qui facilite après éventuellement le passage vers un foyer logement ou un EHPAD. Mais cela manque pour les plus jeunes.

Il manque aussi des lieux d'activités en journée qui ne soient pas forcément thérapeutiques, mais qui soient tolérants pour des personnes handicapées psychiques.

Un des leurs pour certaines personnes, c'est qu'il n'y a plus besoin d'aller vers l'hôpital de jour et elles souhaitent aller faire des activités à la maison de quartier. Seulement, ce n'est pas forcément facile pour des personnes différentes, qui sont un peu fermées, qui ont des difficultés de compréhension ou d'élocution.

Pour autant, au bout de plusieurs années, il n'y a pas forcément besoin de lieu thérapeutique. Il y a l'espace convivial citoyen, mais cela ne fait pas tout.

Philippe Guérard, Président de l'association Advocacy Basse-Normandie :

Un espace convivial citoyen, c'est aussi un endroit qui change tous les jours. Ce que l'on fait une journée, n'est pas forcément valable le lendemain.

C'est tout l'intérêt de la démocratie participative des usagers dans un espace convivial. C'est hyper important. Ils ne sont pas du tout dans une relation de soins. S'il y a une relation de soins, c'est quand les gens parlent entre eux du traitement. Il n'y a pas du tout de professionnels. C'est important d'avoir cette complémentarité, car dans l'institution, il n'y a pas cette liberté de parole quand on est usager. Cela vaut le coup d'être connu. Je ne travaille pas que pour ma boutique, l'UNAFAM en a un à Bayeux et ailleurs. Il s'agit d'un outil de réinsertion. Nous faisons de la thérapie, mais nous ne nous en vantons pas de cela.

Brigitte Lecolley, directrice du SAMSAH l'Envol :

Un dernier point concernant le besoin d'aide à domicile. Cela fait partie des choses qui ont été énumérées tout à l'heure et qui sont un peu remises en question. Et cela va être dramatique car une des conditions de maintien dans le logement pour des personnes handicapées psychiques (pour les autres handicaps, c'est la même problématique), c'est qu'il s'agit vraiment de pouvoir être aidé concrètement au quotidien dans le logement.

Grâce à l'intervention des auxiliaires de vie, les logements sont plutôt bien tenus, ils ne sont pas dégradés, mais pour combien de temps encore...

Henri Le Pargneux, responsable de Ti Hameau lfs :

Je voulais témoigner de ce que l'on vit dans l'équipe en ce moment. On parlait de multiplicité de solutions à inventer.

Mon prisme est celui de Ti'Hameau évidemment, ce qu'il y a d'intéressant dans ce que l'on vit aujourd'hui c'est qu'il y a de plus en plus de demandes qui émergent mais parce que la société connaît en ce moment une évolution. Les besoins d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier. C'est une évidence de le dire. Mais on se rend compte aujourd'hui que des jeunes qui veulent habiter chez eux, cela devient naturel. On peut même se demander d'ailleurs pourquoi ce n'est pas arrivé plus vite.

Il va falloir se montrer imaginatif et pourquoi ne pas créer un groupe de travail ou autre.

On se rend compte que pour les besoins de demain, vu l'inertie et les temps de projet (nous n'en avons pas parlé mais lfs, ce sont 5 ans de boulot, Cherbourg, sept ans), il faut beaucoup de temps. Donc, charge à nous de réfléchir à des solutions avec un maître mot, écouter le demandeur. Pour nous, c'est extrêmement important.

Pourquoi? Parce qu'on sort d'une solution dans laquelle on pensait pour les autres, il faut arrêter de faire cela. Il faut que les autres pensent pour eux. A charge ensuite à des équipes de professionnels de traduire et là chacun son métier bien sûr. C'est la personne en situation de handicap qui doit avant tout exprimer ses besoins. Cela souffre exceptions évidemment en fonction des types de handicap mais la plupart peuvent exprimer leurs besoins et charge à nous ensuite de les traduire avec les contextes réglementaires que l'on connaît, les limites, la durée, etc.

Philippe Stephanazzi, président de l'association Handicap Mieux Vivre Accueil :

La problématique est là. Tant que l'on n'écouterait pas la personne en tant que telle, nous ne pourrions pas évoluer. Bon nombre d'institutionnels raisonne encore pour la personne. Il faut changer le regard, les mentalités, les approches et les façons de travailler.

Je reprends votre exemple de la personne qui voulait vivre dans un logement pour avoir une vie affective. Oui, une personne handicapée a le droit d'avoir une vie affective !

On peut comprendre qu'elle puisse avoir pensé cela. Dans la compensation du handicap, nous n'avons pas pensé à cela. Ce n'est pas prévu du tout, de même que la parentalité.

Il faudra aussi réfléchir à cela. Dans le temps, il faudra améliorer cette loi, ce ne sera peut-être pas demain, je serais peut-être mort, et vous aussi avant que cela se fasse, mais c'est très important car il s'agit d'un aspect essentiel de la vie.

Henri Le Pargneux, responsable de Ti Hameau lfs :

Je vous rejoins quand vous parlez des institutionnels. Mais cela commence aussi par les parents. Nous avons des enfants asexués si possible, cela évite quelques problèmes.

Philippe Stephanazzi, président de l'association Handicap Mieux Vivre Accueil :

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je voulais revenir sur ce que vous disiez Madame Lecolley. Mon bureau est à 50 m de votre résidence. Je vois beaucoup de vos résidents partager le bien-être du boulevard Pompidou. Je peux vous assurer qu'ils sont complètement intégrés dans la vie du quartier. Il faut voir avec certains commerçants comment cela se passe. Cela se passe tout à fait naturellement. Il n'y a pas de stigmatisation du handicap. C'est bien la preuve qu'il faut tordre le cou aux idées reçues. Quand on arrive à s'implanter dans un quartier, il n'y a pas de problème.

Joseph Guérin, membre du conseil départemental du Calvados de l'APF :

J'aurai une précision à apporter concernant Ti'Hameau. Le site est très bien.

Mais il y a quand même un petit problème à mon goût, il y a un couple dont les deux personnes sont en fauteuil roulant qui a un logement de la même surface que celui pour une personne seule en fauteuil. C'est difficile de circuler dans le logement avec deux fauteuils.

Henri Le Pargneux, responsable de Ti Hameau lfs :

Vous avez raison. Cela montre bien qu'aucun projet n'est parfait. Il y avait un choix, qui était une erreur parfaitement assumée par Ti'Hameau. Il y a un changement de regard. Ce n'est pas vieux,

2007, c'était il y a sept ans mais c'était conçu deux ans avant. Il y avait cette idée qu'une personne en situation de handicap moteur lourd vivait toute seule. Nous nous rendons compte aujourd'hui que c'est complètement faux. Il y a plein de situations de gens, et nous le voyons bien dans les projets que nous avons menés depuis : il y a la maman qui récupère sa fille un week-end sur deux, il y a les gens qui vivent en couple avec ou sans enfants, etc. Il y a eu une erreur entre le cahier des charges d'origine et la réalité.

Deuxième petit point pour notre défense, il faut rappeler que nous sommes évidemment ravis. La résidence ne nous appartient pas, et nous ne sommes pas la Mutualité du Calvados. Mais je vais faire comme si nous étions un établissement pour une fois. Nous sommes ravis qu'il y ait un couple de locataires dans ce deux pièces. Nous les avons interpellés à l'époque en leur disant qu'il s'agissait d'un deux pièces de 52 m² et que ce serait rock 'n' roll pour deux personnes en fauteuil. Ils ont insisté et ils ont bien fait puisqu'ils y sont toujours. Pour moi, un bon indicateur d'une pertinence de solutions, c'est que si les locataires au bout de 7 ans sont toujours là, cela veut dire deux choses : probablement, ce n'est pas si mal que cela, et la deuxième chose, c'est qu'il n'y a pas beaucoup de solutions alternatives. De fait, il ne faut pas avoir la tête trop grosse.

Concernant les Ti'Hameau suivants, il y a également des trois pièces.

Joseph Guérin, membre du conseil départemental du Calvados de l'APF :

Il ne suffit pas d'avoir des trois pièces, mais au moins des pièces plus grandes que la normale.

Henri Le Pargneux, responsable de Ti Hameau lfs :

On peut ouvrir le sujet mais on va y passer la nuit. Le parti pris de Ti'Hameau, c'est de s'inscrire dans le logement social. Pourquoi le logement social ? Car si on s'adresse à un public qui gagne entre 900 et 1000 euros par mois, on peut faire des logements chers, mais il n'y aura personne dedans car il n'y aura personne pour les payer. Le principe du logement social, c'est que vous payez au prorata de la surface. On peut tout à fait discuter et dire que concevoir une chambre avec 2 m² de plus n'aurait pas changé la face du monde en termes de coût de loyer. C'est parfaitement vrai néanmoins si vous ajoutez 2 m² de plus à votre logement, il faut faire une règle de trois pour calculer le loyer.

Joseph Guérin, membre du conseil départemental du Calvados de l'APF :

Pour information, je suis locataire à Caen à la Grâce de Dieu chez Calvados Habitat. Mon logement est grand et accessible mais il n'est pas adapté.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Je suppose que vous avez dû déposer d'autres demandes de logement ?

Joseph Guérin, membre du conseil départemental du Calvados de l'APF :

Non, car je m'y trouve très bien.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Malgré le fait que votre logement ne soit pas adapté, vous arrivez à vous en satisfaire, et vous n'avez pas envie d'en changer.

Sébastien Marie, président de l'association Handiuni, à l'université de Caen :

Handiuni s'occupe principalement de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap vers l'insertion professionnelle. Et nous travaillons aussi avec les étudiants que l'on suit et le service relais handicap santé à l'université, sur les questions de logement.

Il s'agit d'une question très importante car pour beaucoup de familles, pour beaucoup de jeunes étudiants, le fait d'arriver à l'université de Caen, cela veut aussi dire quitter le domicile familial, quitter éventuellement le département d'origine, pour s'installer à Caen pour poursuivre les études.

Il y a des logements accessibles. Cela commence à s'améliorer dans les résidences du CROUS qui est le principal partenaire de l'Université en termes de logements étudiants. Ceci dit, il y en a vraiment très peu, même si dans les nouvelles constructions, il y a la prise en compte de l'obligation d'avoir un quota de logements accessibles.

Mais ce n'est pas encore le cas dans toutes les résidences universitaires. Et on se retrouve avec des étudiants souvent lourdement handicapés moteurs, ou en situation de handicap psychique (une bonne partie de nos étudiants sont dans ce cas) qui sont confrontés à des problèmes de logement. Je me posais la question de savoir, en fonction de ce que vous présentez, si vous avez des partenariats envisagés avec les services universitaires ou avec le CROUS, de façon à pouvoir accueillir aussi des jeunes, des étudiants qui sont sur les campus universitaires ?

Henri Le Pargneux, responsable de Ti Hameau Ifs :

La réponse est non pour nous. Mais je peux vous apporter un témoignage. Nous avons travaillé la question avec Grenoble, avec une petite association d'étudiants dont des personnes en situation de handicap moteur lourd et l'université qui avait un service assez adapté. Le nom m'échappe, je m'en excuse. Leur affaire fonctionnait bien. La question pour eux était de se dire, quand on sortira de l'Université, on est bien à Grenoble et on aimerait bien y rester, comment est-ce que l'on fait ?

Le deuxième élément de ce témoignage concerne les aides humaines. Ces gens avaient besoin de plans d'aide très importants, or, ceux-ci se durcissaient, posant la question de leur présence même à l'Université. C'était plutôt ennuyeux.

Je vous propose de travailler sur cette question, ça ne répond pas directement et immédiatement à la problématique car ce sont des projets longs. Mais nous sommes très intéressés de travailler sur cette question car bien sûr inclure des personnes en situation de handicap dans la cité, c'est aussi inclure des étudiants handicapés dans la cité.

Brigitte Lecolley, directrice du SAMSAH l'Envol :

En ce qui nous concerne par rapport au handicap psychique, le SAMSAH a vocation à accompagner aussi des étudiants puisque cela fait partie des objectifs d'accompagner vers des projets professionnels et scolaires. Dans les faits, cela ne se pose pas dans le public que nous accueillons aujourd'hui, mais cela pourrait.

La difficulté par rapport au logement, c'est l'inertie que nous avons, et ce temps long que nous avons sur les projets d'accompagnement en général, mais aussi sur notamment l'intégration dans le logement, dans la vie sociale. Il faut tellement de temps, que lorsqu'il y a des logements qui se libèrent, cela ne correspond pas forcément à des temporalités plus courtes de quelqu'un qui arrive pour ses études à Caen. Nous avons le même problème par exemple pour des personnes qui sortent de prison. La personne va sortir en janvier. OK, mais nous ne savons pas du tout si nous aurons un logement en janvier. Peut-être que le logement sera libre en octobre. Il sera peut-être pris en janvier. Ou alors, il ne sera libre qu'au mois de mars. Que fait la personne en attendant ? Il y a ce problème de réactivité. Et malheureusement, nous ne pouvons pas y faire grand-chose.

Intervention non identifiée:

Je voulais parler de Ti'Hameau, avec un témoignage. Mon fils est l'une des personnes valides qui habitent à Ti'Hameau depuis la création. Mon fils n'est pas prêt de fuir l'endroit, bien au contraire, il souhaite y rester.

Mon épouse fait nager certaines personnes handicapées à la piscine du Chemin-Vert le lundi. La vie là-bas est exceptionnelle. Elle est extraordinaire. Quand je vois Jean-Marie en photo, je l'ai connu valide, c'était un footballeur. Je suis bien attristé de le voir dans sa situation. Mais en tout cas, il se bat, et il fait des choses. Et Ti'Hameau, c'est vraiment une très belle réalisation.

Henri Le Pargneux, responsable de Ti Hameau IFS :

Nous avons différents projets en piste, et nous venons de commencer la construction de Cherbourg. Merci pour votre témoignage. Je mets un bémol. Selon vous, tout est parfait mais nous avons vu des défauts. Nous essayons de les corriger, heureusement, car sinon nous nous ennuerions. Pour apporter un témoignage concernant Jean-Marie, une réalisation tient par ses locataires. Jean-Marie se retrouve les manches : il n'y a pas de syndic car il s'agit de la propriété d'un bailleur social, mais il fait office de syndic. C'est l'une des clés de la réussite. À son initiative, dans le cadre de la fête des voisins, ils se sont retrouvés à 60. Ce n'est pas nous, Ti'Hameau qui avons décidé cela. Des locataires se sont dit que c'était l'occasion de se retrouver et de se tourner vers les autres. Avec 60 personnes, c'est super.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ?

Jean Poitevin, vice-président de CECITIX :

Première question qui est liée probablement à chaque particularité de handicap : on a l'impression que chaque personne défend son handicap et uniquement son handicap. Cela m'amène à une question : pourquoi les sourds ne sont-ils pas représentés ? Pourquoi les sourds ne défendent-ils pas leur handicap ? Je trouve cela dommage car l'adaptation des appartements pour les sourds, nous en avons parlé hier à la commission communale pour l'accessibilité à la mairie et cela semble être quelque chose qui passe à l'as.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Le choix des participants de cette table ronde a été fait avec l'accord de nos élus. Ce n'est pas une volonté de stigmatiser un handicap par rapport à un autre. Au contraire, nous avons essayé de voir l'innovation et la richesse des expériences, sans chercher à se focaliser sur une typologie de handicap, pour montrer que des expériences, il y en avait un peu pour tous les types de handicap. Et peut-être, une fois prochaine, on essaiera de se pencher sur les réalisations innovantes pour les personnes déficientes auditives.

Je souhaite préciser qu'il y avait aujourd'hui une interprète en langue des signes pour les personnes sourdes et une boucle magnétique ainsi qu'un système de retranscription en direct de la parole pour les personnes malentendantes.

Henri Le Pargneux, responsable de Ti Hameau Ifs :

J'ai une remarque complémentaire sur le fait de défendre la cause. Je voudrais dire, et je me tourne vers l'élus, c'est que nous rencontrons des élus qui aimeraient bien que l'on trouve des solutions qui répondent à tous les types de handicap.

Si on pouvait faire un Ti'Hameau dans lequel on pourrait mettre des vieux, du handicap moteur, un peu de psychique, mais pas trop, et un peu de sourds... je le dis avec humour, vous voyez l'esprit. Si seulement nous avions une solution qui répondrait à tous les handicaps, et au manque d'autonomie... C'est juste pour tordre le cou à cette fausse bonne idée car cela pose un problème d'inclusion. Tous les manques d'autonomie ne sont pas solubles entre eux. Je le dis d'une manière un peu rapide.

Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS, chargée de mission ville-handicap :

Y a-t-il d'autres questions? Non.

Il me reste donc à vous remercier de votre participation. Je remercie l'ensemble des participants pour ces échanges constructifs. On voit qu'il y a beaucoup d'attente de part et d'autre. Je laisse Monsieur Hurelle conclure sur des propositions de travaux en commun.

Conclusion

Gérard Hurelle, adjoint au maire chargé des solidarités, du lien intergénérationnel, de la santé et du handicap

Je vais conclure ces sixièmes États généraux du handicap. Ceux-ci ont montré que les alternatives existent, offrant des possibilités d'habitat pour une vie autonome et des logements individuels, souvent associés à des interventions d'aide humaine à domicile.

Nous avons présenté la Maison de l'Habitat créée pour répondre à toutes les questions concernant l'habitat, y compris l'habitat accessible. Nous arrivons de façon non exhaustive à recenser les logements accessibles dans le parc public. Notre grande difficulté, c'est de recenser le parc privé. Nous n'y renonçons pas. Nous espérons avoir une liste non exhaustive, c'est notre travail.

La ville est partenaire du dispositif Pact-Arim. Il s'agit de l'adaptation du logement aux handicaps. Cela soulève une question : Pact-Arim doit communiquer, les subventions ne concernent pas uniquement le handicap moteur, mais tous les handicaps. Il y a de la publicité à faire pour que les gens puissent aller voir Pact-Arim.

Les deux tables rondes ont montré des expériences innovantes. Il reste des choses à inventer. Nous avons suscité un groupe de réflexions, de travail sur la multiplication des pathologies mentales avec une multiplication des réponses de l'habitat et donc du logement, avec un accompagnement SAVS ou SAMSAH.

Des travaux restent à effectuer pour l'accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie dans un contexte difficile. La volonté de l'équipe municipale, c'est de ne pas bouger le budget. La transversalité dans les démarches, l'approche globale caractérise notre politique sur le handicap. Tous les services de la ville sont mobilisés autour de la question du handicap.

La réussite des États généraux ne serait pas ce qu'ils sont sans l'implication des fonctionnaires de la ville. Je remercie Madame Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS et chargée de la mission ville handicap, Madame Françoise Mérienne et Madame Karine Saliot, pour cette organisation que nous voulons accessible à tous. Je remercie les traductrices en langue des signes de l'ARIADA et le travail de la SCOP le Messageur, ainsi que l'ensemble des intervenants qui ont permis des débats de qualité. Rendez-vous l'année prochaine pour les septièmes États généraux du handicap. Merci à tous.

ANNEXE

Synthèse des questionnaires de satisfaction 2014 (27 réponses)

PRESENTATION ET DEROULEMENT DE L'ACTION

Etes-vous satisfait du déroulement des Etats généraux du handicap 2014?

Les thématiques abordées:	Oui	100%
	Non	0%
	Non renseigné	0%

L'accueil:	Oui	100%
	Non	0%
	Non renseigné	0%

L'horaire proposé:	Oui	100%
	Non	0%
	Non renseigné	0%

L'accessibilité:	Oui	96%
	Non	4%
	Non renseigné	0%

La durée :	Oui	85%
	Non	4%
	Non renseigné	11%

Les débats/échanges :	Oui	96%
	Non	4%
	Non renseigné	0%

Etes-vous satisfait de l'organisation ?	Oui	89%
	Non	11%
	non renseigné	0%

Vous êtes :	Une femme	59%
	Un homme	41%

Dans quelle tranche d'âge vous situez vous ?	18 – 40 ans	30%
	41 – 60 ans	48%
	+ de 60 ans	22%
	Non précisé	0%

Etes-vous :	Un membre d'association	30%
	Un professionnel	59%
	Autres	11%